



« POPULATIONS ÉMERGENTES » DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL PRIVÉ : ÉTAT DE LA SITUATION ET MESURES ADAPTÉES OFFERTES

Enquête réalisée à la demande du
Comité exécutif de la commission des directeurs des études de l'ACPQ

Marie-Christine Pacaud

et

Éric Richard

Campus Notre-Dame-de-Foy

2014

Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



© **Tous droits réservés.**
La reproduction de ce document est interdite sans l'autorisation écrite des auteurs.

Révision linguistique et mise en page : Marie Gravel et Éric Richard

Cette enquête a été subventionnée par le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP) de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ).

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
RÉSUMÉ ET FAITS SAILLANTS	III
REMERCIEMENTS	VI
PRÉAMBULE.....	1
1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	2
2. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE	4
3. MÉTHODOLOGIE	5
3.1 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
3.2 LES COLLÈGES SOLLICITÉS ET PARTICIPANTS	5
3.3 LES COLLECTES DE DONNÉES	6
3.3.1 Le questionnaire.....	6
3.3.2 Les renseignements sur les étudiants inscrits aux services adaptés	7
3.4 LE DÉROULEMENT DES COLLECTES DE DONNÉES.....	9
3.5 ANALYSE DES DONNÉES	10
4. RÉSULTATS	11
4.1 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE	11
4.1.1 Identification et renseignements généraux	11
4.1.2 Questions générales sur l'établissement au sujet des populations émergentes	12
4.1.3 Questions sur les services offerts aux étudiants des populations émergentes	17
4.2 PORTRAIT DES POPULATIONS ÉMERGENTES.....	19
4.2.1 Les TDA/H	30
4.2.2 Les TA	31
4.2.3 Les TM.....	32
4.3 LES MESURES ADAPTÉES OFFERTES AUX POPULATIONS ÉMERGENTES	34
4.3.1 Vue d'ensemble des mesures offertes aux étudiants des populations émergentes	36
4.3.2 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TDA/H	38
4.3.3 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TA	39
4.3.4 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TM	40
4.3.5 À chaque limitation ses mesures?	41
4.4 MESURES ADAPTÉES ET POPULATIONS ÉMERGENTES : DES DIFFÉRENCES PAR COLLÈGE?	41
5. CONCLUSION	48
6. BIBLIOGRAPHIE	52
ANNEXE 1 : liste des collèges sollicités.....	54
ANNEXE 2 : questionnaire	55
ANNEXE 3 : exemple de fiche du système pileq/piloq	63

ANNEXE 4 : fiche compilation.....	64
ANNEXE 5 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 10.....	65
ANNEXE 6 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 11.....	66
ANNEXE 7 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 12.....	68
ANNEXE 8 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 13.....	71
ANNEXE 9 : définitions des mesures selon services adaptés du cégep de sainte-foy	73

RÉSUMÉ ET FAITS SAILLANTS

Résumé

Au cours de la dernière décennie, le milieu collégial québécois a vécu une augmentation considérable du nombre des étudiants identifiés avec des troubles d'apprentissage (TA), des troubles de santé mentale (TM) ou des troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) que l'on regroupe sous l'appellation « populations émergentes ». Le réseau collégial privé n'échappe pas à ce phénomène. Le présent rapport présente un état de la situation quant au nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés des collèges membres de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) et des mesures adaptées qui sont offertes à ces derniers. La méthodologie employée a permis de réaliser une enquête par questionnaire auprès des personnes responsables des mesures adaptées dans les collèges privés et ainsi de mener un recensement presque parfait des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés de l'ACPQ pour l'année 2013-2014. Les analyses effectuées sont principalement descriptives. Elles ont pour buts 1) d'établir l'ampleur du phénomène des populations émergentes dans les établissements membres de l'ACPQ; 2) d'identifier et de documenter les mesures de soutien offertes aux étudiants selon les différents diagnostics; 3) de sonder les pratiques institutionnelles en ce qui concerne les populations émergentes et 4) de recueillir des commentaires sur la situation des populations émergentes auprès des personnes responsables des services adaptés dans chaque établissement.

Faits saillants

Sur les populations émergentes...

- Selon les enquêtes antérieures, il est évident que le nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés a explosé depuis quelques années. Les données recueillies comptent 962 étudiants pour l'année 2013-2014.
- Le tiers des étudiants inscrits aux services adaptés présente un cas de comorbidité, c'est-à-dire qu'ils présentent deux limitations ou plus.

- Selon notre recension, 92,2 % des étudiants inscrits aux services adaptés présentent un TDA/H, un TA ou un TM (populations émergentes).
- Des étudiants appartenant aux populations émergentes, 65,2 % présentent un TDA/H, 37,5 % un TA et 15,1 % un TM.
- Il n'existe pas de différence entre les filles et les garçons appartenant aux populations émergentes, à l'exception que les garçons sont sous-représentés dans la catégorie des TM.

Sur les mesures adaptées...

- Les mesures adaptées les plus souvent offertes dans les collèges de l'ACPQ aux étudiants des populations émergentes sont : le temps supplémentaire, la lettre explicative au professeur, l'accès à un local particulier pour les examens, la surveillance « particulière » lors des examens, l'utilisation de l'ordinateur et le correcteur.
- La grande majorité des mesures recensées est très peu utilisée. Celles-ci sont proposées à moins de 10 % des populations émergentes.
- Certaines mesures adaptées mériteraient d'être mieux définies. Par exemple, les mesures « local d'examen » et « local adapté » semblent fréquemment confondues l'une pour l'autre par certains répondants.
- À peu d'exception près, il y a peu de différences entre les mesures offertes aux étudiants des populations émergentes selon la limitation que ceux-ci présentent (TDA/H, TA, TM).
- Il y a une grande variabilité des mesures offertes aux étudiants des populations émergentes selon les collèges. Ceux-ci semblent offrir un ensemble de mesures adaptées jugées aidantes pour tous les étudiants des populations émergentes, peu importe le diagnostic, et qui correspond aux services que les collèges ont la capacité d'offrir.

Sur les pratiques institutionnelles...

- Peu de collèges utilisent le système PILEQ/PILOQ.
- Il y a une grande diversité des fonctions des responsables des services adaptés dans les collèges privés. Ceux-ci sont généralement responsables d'autres dossiers et n'ont conséquemment qu'une partie de leur temps de travail consacré aux services adaptés.

- La plupart des répondants responsables des services adaptés, soit 68,2%, déclarent que leur collège ne possède pas de politique institutionnelle sur les populations émergentes, alors que 50,0 % indiquent que leur plan institutionnel de réussite ne fait pas référence aux populations émergentes. Au total, 45,5 % des collèges n'ont pas de politique institutionnelle concernant les populations émergentes ni un plan institutionnel de réussite qui y fait référence.
- Aucun collège privé ne possède un service de référence ou de diagnostic, et seulement trois collèges possèdent des ententes avec des organismes externes (clinique, CLSC, CSSS). Toutefois, les trois quarts des répondants déclarent effectuer un dépistage préventif des étudiants pouvant présenter un TDA/H, un TA ou un TM.
- Les responsables des services adaptés sont très préoccupés par le sous-financement des collèges privés concernant les étudiants des populations émergentes et ils expriment plusieurs attentes envers le MESRS et l'ACPQ à cet égard. Ils demandent notamment à l'ACPQ de les représenter auprès du MESRS pour obtenir un financement adéquat qui permette de répondre aux besoins des populations émergentes.
- Les commentaires recueillis auprès des responsables des services adaptés indiquent également que ces derniers souhaitent pouvoir partager et échanger entre eux à propos de leurs pratiques, et recevoir plus de formation sur les populations émergentes et sur les meilleures mesures pour les soutenir. Pour certains répondants, il paraît même souhaitable qu'une structure soit mise sur pied pour permettre aux responsables des services adaptés de partager et échanger sur leurs pratiques avec leurs homologues des autres collèges.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) qui nous a demandé de préparer et de réaliser cette enquête permettant de mieux connaître l'ampleur du phénomène des populations émergentes dans les établissements membres de l'ACPQ ainsi que les mesures de soutien offertes aux étudiants selon les différents diagnostics. Nous remercions tout spécialement M. Pierre L'Heureux, directeur général de l'ACPQ, pour son implication dans le processus de collecte de données, favorisant ainsi un excellent taux de participation.

Remercions particulièrement M^{me} Hélène Savard, responsable des services adaptés pour l'est du Québec, qui a su répondre à nos nombreuses questions. Soulignons aussi l'apport essentiel de M^{mes} Nicole Dufour (Collège Mérici), Hélène Desmeules (Campus Notre-Dame-de-Foy) et Michèle Langlois (Séminaire de Sherbrooke), responsables, dans leur collège respectif, des étudiants ayant des besoins particuliers, qui nous ont aidés à préparer cette enquête et à élaborer les questionnaires. Nous sommes également reconnaissants envers M^{me} Sylvie De Seadeleer pour ses commentaires sur le questionnaire d'enquête.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes responsables du dossier des étudiants ayant des besoins particuliers dans chacun des établissements membres de l'ACPQ qui nous ont transmis les renseignements nécessaires à la compilation des données, ainsi que toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour que cette enquête puisse être réalisée.

PRÉAMBULE

C'est en septembre 2013 que nous avons été mandatés par le comité exécutif de la commission des directeurs des études de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) pour réaliser une enquête sur l'état de la situation des populations émergentes dans le réseau de l'ACPQ. L'objectif général de l'enquête est de dresser un portrait quantitatif de l'état de la situation sur les populations émergentes dans le réseau de l'ACPQ. Le portrait dressé dans ce rapport est principalement descriptif et trace les grandes lignes de l'état de la situation. La lecture de la méthodologie permettra au lecteur d'apprécier l'ampleur de la collecte de données réalisée et la richesse des données recueillies dans la quasi-totalité des établissements. Évidemment, un traitement plus détaillé des données permettrait des analyses plus fines, mais, considérant les ressources limitées et l'échéancier serré dont nous disposons, nous nous sommes concentrés sur les objectifs du mandat qui nous a été confié. Ainsi, au terme de votre lecture, il est possible que certaines questions demeurent sans réponses, et que vous ayez d'autres idées d'analyse pour les données recueillies. Mentionnons également que les choix méthodologiques effectués quant à la collecte des données rendent difficiles les comparaisons avec l'enquête réalisée par Nicole Dufour en 2008 dans plusieurs collèges membres de l'ACPQ. Néanmoins, la richesse des données recueillies permet d'apprécier l'évolution du phénomène des populations émergentes et des étudiants en situation de handicap dans le réseau de l'ACPQ.

1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Au milieu de la dernière décennie, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a reconnu l'arrivée de nouvelles populations d'étudiants ayant un trouble d'apprentissage (TA), un trouble mental (TM) ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) et ayant des besoins particuliers afin de favoriser leur réussite scolaire. Depuis, le milieu collégial québécois a constaté une augmentation considérable du nombre de ces étudiants qui sont généralement désignés par l'expression « clientèles émergentes ». Comme Boucher (2010 : 26), nous préférons utiliser l'expression « populations émergentes » afin de nous éloigner d'une connotation qui nous paraît trop commerciale. Selon les données recueillies par Bonelli, Fernand-Raymond et Campeau (2010 : 14), l'« augmentation importante du nombre d'élèves en situation de handicap [...] s'est fait sentir dans l'ensemble du réseau des cégeps, passant de 359 élèves déclarés en 1995, à 778 en 2007. On note aussi un bond spectaculaire de 338 élèves entre les années 2006 et 2007, soit une augmentation de 76,8 % ». Les données rapportées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2012 : 9) indiquent « que le nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits dans un programme de formation collégiale a quintuplé entre 2005 et 2009, passant de 860 à 4 309 ». Selon Raymond (2011, cité dans Jorgensen, Fichten et Havel, 2012 : 38), les élèves ayant un trouble d'apprentissage constituent actuellement la part la plus importante des populations en situation de handicap. En ce qui concerne le réseau privé de l'enseignement collégial (ACPQ), les données recueillies par Dufour (2008), en s'appuyant sur un échantillon de 12 collèges, indiquent qu'entre la session d'automne 2006 et celle d'automne 2008, le nombre d'étudiants en situation de handicap a connu une augmentation de 238 % (de 55 étudiants à 186).

En septembre 2013, nous avons été mandatés par le comité exécutif de la commission des directeurs des études de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) pour réaliser une enquête sur l'état de la situation des populations émergentes dans le réseau de l'ACPQ. Ce rapport présente les résultats de cette enquête réalisée à l'hiver et au

printemps 2014. D'abord, nous présentons les objectifs de l'enquête qui ont guidé nos choix méthodologiques et les activités de collecte de données. Ensuite, nous décrivons la méthodologie employée, l'élaboration des instruments de collecte de données, le contexte et le déroulement de l'enquête, les établissements participants, la nature des données recueillies et leur traitement. Nous poursuivons avec une présentation détaillée des données recueillies. Notre mandat étant de dresser un portrait de l'état de la situation des populations émergentes dans le réseau de l'AC PQ, la présentation et l'analyse des données sont principalement descriptives. Enfin, en guise de conclusion, nous soulignons les principaux résultats à retenir et effectuons quelques observations générales.

2. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

L'objectif général est de dresser un portrait quantitatif de l'état de la situation sur les populations émergentes dans le réseau de l'ACPQ. Pour ce faire, mentionnons d'emblée que nous avons également recueilli des données sur le nombre d'étudiants qui présentent des limitations dites traditionnelles : limitations visuelle, auditive, neurologique, organique, motrice. Cette approche permet d'évaluer l'ampleur du nombre des étudiants appartenant aux populations émergentes inscrits aux services adaptés des et de faire la comparaison entre ces deux populations d'étudiants.

De façon plus particulière, l'enquête vise à :

1. Établir l'ampleur du phénomène des populations émergentes dans les établissements membres de l'ACPQ;
2. Identifier et documenter les mesures de soutien offertes aux étudiants selon les différents diagnostics;
3. Sonder les pratiques institutionnelles en ce qui concerne les populations émergentes;
4. Recueillir des commentaires sur la situation des populations émergentes.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Démarche méthodologique

Afin d'atteindre les objectifs de l'enquête, la démarche adoptée est essentiellement quantitative et descriptive. D'une part, pour répondre aux objectifs 1 et 2 (établir l'ampleur du phénomène des populations émergentes et documenter les mesures de soutien offertes aux étudiants), à la fin février 2014, nous avons demandé aux responsables de ce dossier dans les 24 collèges concernés de nous transmettre les fiches des étudiants inscrits aux services adaptés à l'automne 2013, en plus des étudiants nouvellement inscrits depuis le début de la session d'hiver 2014, et ce, en prenant soin de caviarder sur les fiches transmises tous les renseignements personnels. D'autre part, nous avons sondé les répondants locaux de chacun des collèges par l'entremise d'un court questionnaire afin de répondre aux objectifs 3 et 4. Les prochaines pages présentent tous les détails méthodologiques du projet : les collèges concernés et participants, l'élaboration des outils de collecte de données, la préparation et le déroulement de la collecte de données, la description des données recueillies, les méthodes d'analyse des données et les aspects éthiques.

3.2 Les collèges sollicités et participants

Les 24 collèges¹ membres de l'ACPD ont été sollicités² pour répondre au questionnaire et fournir les détails du dossier de chacun des étudiants inscrits aux services adaptés de leur établissement. Un seul d'entre eux n'a participé à aucune des deux collectes de données. Il s'agit du Collège international des Marcellines.

¹ Les différents campus du Collège Ellis sont considérés comme un seul collège.

² La liste des collèges sollicités se trouve à l'annexe 1.

En ce qui concerne le questionnaire, 22 des 24 établissements y ont répondu. Seuls le Collège international des Marcellines et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières n'y ont pas répondu.

Pour les dossiers des étudiants inscrits aux services adaptés, nous avons obtenu les renseignements de 19 collèges. Soulignons que l'École de sténographie judiciaire du Québec et le TAV College ont déclaré, lorsqu'ils ont répondu au questionnaire, n'avoir aucun étudiant inscrit aux services adaptés. Par conséquent, ils ne pouvaient transmettre aucun dossier. Enfin, trois établissements n'ont pas fourni les données demandées. Il s'agit du Collège international des Marcellines, de l'École nationale de cirque et de l'Institut Teccart (2003).

3.3 Les collectes de données

3.3.1 Le questionnaire

Le questionnaire a été élaboré à l'automne 2013 en s'inspirant d'enquêtes et études sur la problématique des populations émergentes (Dufour, 2008; Bonneli, Fernand-Raymond et Campeau, 2010; St-Onge, Tremblay et Garneau, 2010; Wolforth et Roberts, 2010). Il est divisé en trois sections (identification, questions générales sur l'établissement au sujet des populations émergentes et des services offerts aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM) et est composé de 19 questions. Ce questionnaire ne porte que sur les services offerts aux étudiants TDA/H, TA et TM. La plupart des questions proposent des choix de réponse, alors que quelques-unes exigent une réponse commentée. Le questionnaire a été prétesté auprès de trois responsables des services adaptés de collèges membres de l'ACPQ. Il a également été commenté par M^{me} Sylvie De Seadeleer, consultante en recherche. Ce prétest a permis de reformuler certaines questions et certains choix de réponse, et d'en supprimer d'autres. Ce questionnaire permet de recueillir les données nécessaires à l'atteinte des objectifs 3 et 4. Les données ont été recueillies entre le 20

février et le 30 mars 2014, et le questionnaire était hébergé sur la plateforme *Survey Monkey*. Le questionnaire utilisé se trouve à l'annexe 2.

Comme mentionné plus haut, 22 questionnaires ont été remplis. Cela représente un taux de réponse de 91,7 % de la population à l'étude.

3.3.2 Les renseignements sur les étudiants inscrits aux services adaptés

Pour la cueillette des données nécessaire à l'atteinte des objectifs 1 et 2, nous avons demandé aux intervenants qui font le suivi des services offerts aux étudiants en situation de handicap et des populations émergentes dans chacun des établissements de nous fournir les renseignements sur **l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés de leur collège**. C'est-à-dire sur les étudiants TDA/H, TA et TM ainsi que sur les populations dites traditionnelles selon la nomenclature du Ministère, à savoir les étudiants qui présentent des troubles auditif, visuel, organique, neurologique et moteur. Chaque fiche devait fournir les renseignements suivants à propos de l'étudiant inscrit aux services adaptés : sexe, secteur d'études, nombre de cours suivis, nature des limitations et description des mesures adaptées offertes.

Pour ce faire, deux choix étaient offerts aux répondants pour nous fournir les renseignements. Premièrement, ils pouvaient transmettre les données PILEQ ou PILOQ pour l'ensemble des étudiants ayant un diagnostic pour une limitation (populations émergentes et traditionnelles) en activant sur le système informatique la fonction « Impression massive des fiches d'accommodement ». Les fiches individuelles ainsi obtenues devaient être rendues anonymes en caviardant le nom et le code permanent des étudiants. Un exemple de fiche anonymisée se trouve à l'annexe 3. Seulement trois établissements nous ont fait parvenir les renseignements par ce moyen. Deuxièmement, si les collèges n'utilisaient pas PILEQ ou PILOQ, ils devaient transmettre les renseignements en complétant une « fiche de compilation » que nous avons élaborée à cette fin à l'image des catégories établies dans PILEQ/PILOQ. La fiche utilisée se trouve

à l'annexe 4. Peu importe le moyen de transmission des renseignements, une fiche devait être acheminée pour chaque étudiant inscrit aux services adaptés à l'automne 2013 et pour ceux qui se sont ajoutés à l'hiver 2014. Les renseignements sur les étudiants inscrits aux services adaptés par les fiches PILEQ/PILOQ ou les fiches de compilation ont été reçus entre la fin du mois de février et le début du mois d'avril.

En ce qui concerne les fiches des étudiants inscrits aux services adaptés, une remarque méthodologique importante s'impose. La demande effectuée aux collèges était la suivante : fournir les renseignements pour tous les étudiants inscrits aux services adaptés (populations traditionnelles et émergentes) pour la session d'automne 2013 et inclure les étudiants qui s'étaient ajoutés depuis le début de la session d'hiver 2014. Une attention particulière a été portée avec chacun des répondants des collèges pour s'assurer d'éviter les doublons, à savoir qu'un étudiant inscrit aux services adaptés ne soit pas comptabilisé à deux reprises (à la session d'automne et à la session d'hiver). Notez que les données présentées dans le présent rapport sont différentes de celles que les collèges transmettent au Ministère chaque session dans l'annexe O61. L'approche adoptée dans la présente enquête avait pour but de déterminer le plus justement possible le nombre d'étudiants qui s'inscrivent chaque année aux services adaptés des collèges. Si nous avions choisi d'utiliser les données transmises chaque session au Ministère, nous n'aurions eu qu'une vague approximation de l'ampleur du phénomène. À titre d'exemple, un collège peut déclarer 50 étudiants à la session d'automne et 50 étudiants à la session d'hiver, mais ces chiffres ne précisent pas si ce sont les mêmes étudiants qui sont inscrits aux services adaptés à l'automne et à l'hiver. Il peut s'agir des mêmes étudiants, mais 25 d'entre eux peuvent avoir quitté le collège et 25 autres étudiants s'être inscrits aux services adaptés. Avec la présente méthode, cela représente donc 75 étudiants différents inscrits aux services adaptés sur une base annuelle.

Nous avons obtenu les renseignements à propos des étudiants ayant des besoins particuliers de 19 collèges. Comme mentionné plus haut, deux établissements ont déclaré n'avoir aucun étudiant inscrit aux services adaptés. Par conséquent, ils ne pouvaient

fournir aucun renseignement. Plus précisément, nous avons obtenu les renseignements nécessaires de 21 collèges sur 24 (87,5 %). Rappelons que trois établissements, soit le Collège international des Marcellines, l'École nationale de cirque et l'Institut Teccart (2003), n'ont pas fourni les données demandées. Il faut cependant noter, selon des renseignements fournis par M. Pierre L'Heureux, directeur général de l'ACPQ³, que ces trois établissements comptent généralement peu d'étudiants inscrits aux services adaptés. Selon ces renseignements, pour la session d'hiver 2013 et concernant les étudiants avec un TA, un TM ou un TDA/H, l'École nationale de cirque et l'Institut Teccart (2003) ne comptaient aucun étudiant avec l'un ou l'autre de ces troubles, alors que le Collège international des Marcellines n'en comptait que quatre. À la lumière de cette précision et de la remarque effectuée plus haut, nous pouvons avancer que nous avons un recensement presque parfait des étudiants inscrits aux services adaptés des établissements membres de l'ACPQ pour l'année 2013-2014.

Au total, les collèges nous ont transmis 962 fiches sur les étudiants inscrits aux services adaptés (populations traditionnelles et populations émergentes).

3.4 Le déroulement des collectes de données

Afin de préparer la collecte de données, nous avons pris contact à la session d'automne 2013 avec tous les établissements de l'ACPQ afin de connaître le nom de la personne responsable des services adaptés dans chacun des collèges. C'est ainsi que nous avons pu constituer une liste des personnes à contacter au moment de la collecte de données.

Comme l'enquête était une demande du comité exécutif de la commission des directeurs des études de l'ACPQ, la collecte de données a été annoncée par M. Pierre l'Heureux, directeur général de l'ACPQ. Un courriel a été acheminé à toutes les directions d'établissement et aux personnes identifiées comme responsables des services adaptés

³ Courriel à Éric Richard le 28 mars 2014.

dans chacun des collèges afin de solliciter leur participation à cette enquête et de leur expliquer les procédures.

Un suivi personnalisé a été effectué auprès des personnes et des établissements qui demandaient un soutien particulier. Aussi, afin de s'assurer de la collaboration du plus grand nombre de collèges, des relances ont été effectuées auprès de certains responsables. Soulignons que la participation et la collaboration des personnes impliquées ont été excellentes.

3.5 Analyse des données

Dans un premier temps, les données ont été saisies dans deux fichiers, l'un compilant les réponses de nos répondants au questionnaire, l'autre rassemblant l'ensemble des renseignements reçus à propos des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges membres de l'ACPQ. La saisie, le traitement et l'analyse des données ont été effectués avec le logiciel statistique SYSTAT. Compte tenu des objectifs de l'enquête, l'analyse effectuée est essentiellement descriptive. C'est-à-dire qu'après avoir été compilés, les renseignements recueillis ont été analysés par les deux chercheurs afin d'en arriver à une description conforme à la réalité observée à partir des données reçues. Par la suite, selon Vallerand et Hess (2000 : 328), l'« analyse descriptive, qu'elle porte sur un ensemble de données provenant d'un échantillon ou d'une population, permettra, d'une part, de synthétiser ces données sous la forme d'un ou de plusieurs nombres (par exemple, la moyenne, la proportion, etc.). D'autre part, une telle analyse devra permettre de faire ressortir de quelle façon les données sont distribuées ».

4. RÉSULTATS

4.1 Résultats du questionnaire

4.1.1 Identification et renseignements généraux

Comme nous l'avons vu à la section précédente, 22 collègues sur 24 ont répondu au sondage, et 2 des collègues qui l'ont fait déclarent ne pas avoir d'étudiants inscrits aux services adaptés de leur établissement (questions 1 à 4, annexe 2). Les responsables de la supervision des services adaptés et de l'offre de ces services aux populations émergentes dans les collèges occupent différentes fonctions. Ils sont adjoint ou directeur des études, conseiller en orientation, conseiller en services adaptés, aide pédagogique individuel (API), travailleur social ou de milieu, directeur de l'organisation et du cheminement scolaire, psychologue, registraire, responsable des admissions, coordonnateur au plan de réussite, responsable des services aux étudiants et coordonnateur de la formation continue et des services adaptés.

Des 21 répondants qui ont fourni une réponse à la question concernant le pourcentage de leur tâche consacré aux services adaptés, 6 disent y consacrer moins de 10 % de leur temps de travail, 5 indiquent y consacrer entre 15 % et 40 % et 7 déclarent que les services adaptés occupent plus de 50 % de leur temps de travail. Enfin, 3 répondants ont indiqué ne pas devoir s'en occuper. Il s'agit bien entendu de répondants de collèges n'ayant aucun étudiant inscrit aux services adaptés. Pour certains collègues le peu de temps investi auprès de ces étudiants semble associé au fait qu'il n'y a pas ou très peu d'étudiants ayant ce type de besoin dans leur établissement.

4.1.2 Questions générales sur l'établissement au sujet des populations émergentes

Politiques institutionnelles

Nous avons d'abord demandé aux répondants si leur établissement possède une politique institutionnelle concernant les populations émergentes (question 5, annexe 2). Près du tiers des répondants (31,8 %, $n = 7$) disent « oui », alors que 68,2 % des répondants ($n = 15$) déclarent que leur établissement n'en possède pas. De ces quinze répondants, trois mentionnent qu'une politique institutionnelle sur les populations émergentes est en cours de développement ou de rédaction. De plus, un répondant indique que la politique est « à venir », alors qu'un autre mentionne que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'établissement fait référence aux populations émergentes.

Sur le plan de l'existence de politiques internes, nous avons également demandé aux répondants si le plan institutionnel de réussite de leur établissement (PIR) fait référence à l'intervention auprès des populations émergentes (question 6, annexe 2). Les réponses sont partagées à parts égales. Ainsi, quatre des 11 répondants qui ont répondu « non » à cette question ajoutent que leur plan institutionnel de réussite est en cours de réécriture et qu'il tiendra compte de la situation des populations émergentes dans sa nouvelle version.

Lorsque l'on croise les réponses à ces deux questions, on constate, selon les réponses fournies par les 22 répondants, que 10 collègues (45,5 %) ne possèdent pas de politique institutionnelle sur les populations émergentes et que leur plan institutionnel de réussite ne fait pas référence à l'intervention auprès des populations émergentes.

TABLEAU 1 **Nombre de collègues possédant une politique institutionnelle ou un plan de réussite concernant les populations émergentes**

Politique institutionnelle concernant les populations émergentes	Plan institutionnel de réussite fait référence à l'intervention auprès des populations émergentes		Total
	Oui	Non	
Oui	6	1	7
Non	5	10	15
Total	11	11	22

Personnel concerné, ententes de services et soutien aux enseignants

Ensuite, d'autres questions portent sur les personnes travaillant dans les collèges et qui contribuent à l'offre de services aux étudiants des populations émergentes (question 7, annexe 2), sur les ententes de services avec des organismes externes (question 8, annexe 2) et sur le soutien offert aux enseignants (question 9, annexe 2).

Dans un premier temps, outre les responsables du dossier des populations émergentes, les personnes collaborant aux services offerts aux étudiants ayant un TA, un TM ou un TDA/H dans les établissements occupent divers postes : directeur des études (DÉ) ou directeur des services aux étudiants, aide pédagogique individuel (API), conseiller en orientation (CO), technicien en informatique, technicien en travail social et travailleur social, psychoéducateur, psychologue, surveillant, responsable des centres d'aide, agent de bureau, éducateur spécialisé, conseiller d'aide à la réussite, conseiller en information scolaire professionnelle et adjoint administratif. Force est de constater que plusieurs personnes et ressources sont mobilisées pour répondre aux besoins de ces étudiants, et que l'organisation des services semble dépendre de la structure interne de chaque établissement.

Dans un deuxième temps, nous avons sondé les répondants pour savoir si leur collège a conclu des ententes de services avec des professionnels provenant d'autres organismes tels que des CLSC, des CSSS, des hôpitaux, etc. Selon les réponses reçues, seulement trois établissements possèdent ce type d'entente. L'un de ceux-ci (Collège Mérici), qui possède déjà une entente avec un CSSS, est en voie de conclure une entente avec un CLSC. Un deuxième établissement (Collège Laflèche) a déjà une entente avec un Centre d'évaluations multidisciplinaires et d'interventions spécialisées (CEMIS). Cette entente permet de faciliter des évaluations avec des neuropsychologues et des orthophonistes, et les étudiants peuvent être évalués au collège, sans avoir besoin de se déplacer. Le troisième collège (Collège international Sainte-Anne) possède une entente pour des

services de psychologie avec une clinique ainsi qu'une entente avec un neuropsychologue. Le Collège Bart et le Collège O'Sullivan de Québec mentionnent faire des démarches pour établir de telles ententes.

Dans un troisième temps, différents services de soutien sont offerts par les établissements aux enseignants qui ont dans leurs classes des étudiants qui ont reçu des diagnostics de TDA/H, TA ou TM. Il est important de rappeler que les deux établissements (École de sténographie judiciaire et TAV College) ayant déclaré ne pas avoir d'étudiants inscrits aux services adaptés ainsi que l'École nationale de cirque qui ne semble pas avoir de ces étudiants (voir les sections 3.2 et 3.3.2) n'ont pas répondu à cette question. Les proportions présentées dans le présent paragraphe reposent donc sur la base de 19 établissements. Ces mesures de soutien sont une lettre d'information sur le diagnostic distribuée aux enseignants concernés (73,7 %), une lettre d'information expliquant les mesures particulières suggérées pour ces étudiants (89,5 %), le soutien d'un intervenant qualifié pour les enseignants (CO, TS, orthopédagogue, psychologue, etc.) (36,8 %) et des formations concernant des stratégies pédagogiques, de l'information, etc., ciblant ces étudiants (68,4 %).

Perceptions sur les services offerts et attentes

À la question « Avez-vous l'impression que les services offerts par votre établissement répondent adéquatement aux besoins de ces étudiants? » (question 10, annexe 2), les deux tiers des répondants répondent « oui » (68,2 %) et moins du tiers des répondants disent « non » (31,8 %). Notons que sept répondants ont fait un commentaire à cette question. Peu importe que la réponse soit « oui » ou « non », les commentaires recueillis soulignent le manque de ressources humaines, financières et matérielles afin de répondre adéquatement aux besoins des étudiants. La transcription des commentaires recueillis à cette question se trouve à l'annexe 5.

Ces commentaires font écho à ceux obtenus par le biais d'une autre question demandant aux répondants d'indiquer les principales actions qui permettraient à leur établissement de répondre encore mieux aux besoins des populations émergentes (question 11, annexe 2). Une fois de plus, les commentaires recueillis soulignent principalement le manque de ressources matérielles (locaux, logiciels, appareils), humaines (accès à des professionnels, intervenants spécialisés dans les collèges, soutien technique), le besoin de formation et de perfectionnement pour les enseignants et les étudiants. Certains commentaires insistent sur l'importance de dépister plus précocement les étudiants pouvant présenter un trouble et accélérer l'accès aux professionnels. La transcription des commentaires recueillis à cette question se trouve à l'annexe 6.

La quasi-totalité des intervenants œuvrant auprès des populations émergentes dans les établissements membres de l'ACPQ qui ont répondu à cette question souhaite que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)⁴ (question 12, annexe 2) offre un meilleur financement qui permettrait de répondre aux besoins des étudiants qui présentent des TDA/H, des TA ou des TM (services et infrastructures); entre autres, en donnant le même financement pour les services aux étudiants, que le collège soit privé ou public.

Les intervenants souhaitent également obtenir le soutien de spécialistes pour la formation, le diagnostic et l'élaboration des services offerts à ces étudiants. Ils estiment aussi que le développement d'ententes de service avec les CLSC et les CSSS accélérerait les délais parfois trop longs pour l'obtention des diagnostics. Certains répondants aimeraient également que les professionnels autorisés à établir un diagnostic soient davantage sensibilisés quant aux impacts provoqués par la signature d'une simple prescription. À titre d'exemple, voici ce que mentionne un répondant :

« Sensibiliser les médecins sur les impacts sociaux et personnels provoqués par la signature d'une simple petite prescription (c.-à-d. en resserrant les critères d'évaluation). Trop de médecins font des évaluations rapides en 10 minutes, sur la base de quelques affirmations de

⁴ Nom du Ministère au moment de la collecte de données.

l'étudiant, sans considérer tous les autres facteurs qui pourraient aider l'étudiant à être plus concentré (sommeil, alimentation, gestion du stress, stratégies d'études, etc.) »

Tout comme à la question précédente, la principale attente des responsables des services adaptés dans les collèges privés est que l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) œuvre afin d'obtenir le financement adéquat pour qu'ils puissent offrir des services adéquats à l'ensemble des populations émergentes. Certains répondants aimeraient également obtenir davantage de formation sur les besoins particuliers de ces étudiants et sur les mesures les plus efficaces pour soutenir ces derniers (question 13, annexe 2). D'autres encore insistent pour avoir des rencontres de partage d'information entre les responsables des services adaptés du réseau afin d'apprendre des expériences des autres collèges et de partager sur les façons de faire. Ce qui n'est pas sans rappeler l'une des recommandations effectuées par Nicole Dufour dans son rapport de 2008 (p. 23) :

« Afin d'optimiser les ressources des collèges et d'assurer une concertation réseau, il est recommandé à l'ACPQ de se doter d'un mécanisme de concertation. »

Concerné par les conditions particulières des collèges privés, l'un des intervenants suggère de développer des projets novateurs dans le but d'assurer des ressources professionnelles aux plus « petits » collèges, par exemple une équipe volante d'intervenants. Un autre suggère de créer un répertoire des avantages et inconvénients de chaque mesure adaptée avec des conseils pour son implantation ou son amélioration dans chacun de nos collèges.

Force est de constater que les intervenants du réseau de l'ACPQ qui travaillent auprès des étudiants inscrits aux services adaptés ont des attentes envers le Ministère et l'ACPQ, mais les commentaires recueillis aux questions 12 et 13 (voir annexe 2) indiquent également que ces intervenants ont des idées précises et originales de pratiques à mettre

en œuvre pour mieux répondre aux besoins de ces étudiants. Pour la transcription des commentaires recueillis aux questions 12 et 13, voir les annexes 7 et 8.

4.1.3 Questions sur les services offerts aux étudiants des populations émergentes

Nous avons aussi posé quelques questions aux répondants pour mieux connaître les différents services offerts aux étudiants TDA/H, TA et TM dans les établissements du réseau collégial privé. Elles portent sur le repérage préventif (question 14, annexe 2), la référence à des spécialistes (question 15a, annexe 2), la disponibilité des services d'évaluation et de diagnostic à l'interne (question 15b, annexe 2), l'offre de service individuel de suivi pour ces étudiants (question 16, annexe 2), l'élaboration d'un plan d'intervention pour chaque étudiant (question 17, annexe 2), la personne responsable des plans d'intervention (question 18a, annexe 2), les autres personnes collaborant aux plans d'intervention (question 18b, annexe 2), la fréquence de révision des plans d'intervention (question 18c, annexe 2) et les autres services offerts spécifiquement à cette population (question 19, annexe 2). Rappelons ici que trois répondants ayant fourni des réponses à ces questions travaillent dans un collège dans lequel aucun étudiant n'est inscrit aux services adaptés. Il est nécessaire d'avoir cette donnée en tête pour apprécier plus justement les résultats présentés dans les prochains paragraphes.

À la question 14, qui concerne le repérage préventif des étudiants qui pourraient présenter un TA, un TM ou un TDA/H sans diagnostic connu, les trois quarts des répondants répondent « oui » (72,7 %) et le quart « non » (27,3 %).

Lorsque l'on demande aux répondants s'ils réfèrent les étudiants qui pourraient présenter un TA, un TM ou un TDA/H à des spécialistes qui peuvent évaluer la difficulté, établir des diagnostics et recommander des mesures adaptées (question 15a, annexe 2), 81,8 % des répondants disent le faire.

Sur le plan de la disponibilité d'un service de référence et de diagnostic à même leur établissement (question 15b, annexe 2), tous les répondants répondent « non » à cette question. Rappelons toutefois que quelques établissements ont conclu des ententes avec des professionnels qui permettent à des étudiants d'être évalués au collège, sans avoir besoin de se déplacer (voir la section 4.1.2).

À la question 16, il est demandé aux répondants d'indiquer si leur collège offre un service de suivi individuel pour les étudiants ayant reçu un diagnostic de TDA/H, de TA ou de TM, en plus de la rencontre pour mettre en place le plan d'intervention (question 16, annexe 2). Près des trois quarts des répondants (72,7 %) répondent « oui », et 27,3 % déclarent ne pas offrir de suivi individuel supplémentaire.

Toujours en ce qui concerne les plans d'intervention, la question 17 (annexe 2) demande si l'établissement procède à l'élaboration d'un plan d'intervention pour chacun des étudiants ayant un diagnostic de TDA/H, de TA ou de TM. À cette question, les répondants avaient trois choix de réponses. La majorité des répondants (63,6 %) ($n = 14$) répondent que les plans d'intervention sont faits pour tous les étudiants, 18,2 % ($n = 4$) répondent que les plans d'interventions ne sont pas toujours élaborés et 18,2 % ($n = 4$) répondent qu'il n'y a pas de plan d'intervention.

Les répondants ayant déclaré à la question 17 que des plans d'intervention sont élaborés ($n = 18$) devaient identifier la personne responsable des plans d'intervention dans leur établissement (question 18a, annexe 2). Force est de constater que des personnes occupant diverses fonctions sont identifiées et que nombre d'entre elles portent plusieurs chapeaux. Dans trois collèges, ce sont les directeurs des études qui sont nommés responsables des plans d'intervention. Dans d'autres collèges, ce sont les « répondants » aux services adaptés qui, selon les milieux, ont différentes formations et divers titres professionnels : psychologue, travailleur social, travailleur de milieu, conseiller en services adaptés, orienteur ou aide pédagogique individuel. Certains responsables sont également adjoints administratifs ou directeurs de services divers.

Lorsque l'on demande aux répondants d'identifier les autres personnes collaborant aux plans d'intervention (question 18b, annexe 2), une nomenclature diversifiée est déclinée : directeur des études et adjoints, technicien en informatique, éducateur spécialisé, technique d'éducation spécialisée, spécialiste de l'apprentissage, conseiller en orientation, professeur, aide pédagogique ou coordonnateur au plan de réussite.

Sur 18 répondants, 12 (66,7 %) disent réviser les plans d'intervention toutes les sessions (question 18c, annexe 2), alors que les autres apportent différentes réponses : « à chaque semaine », « au besoin », « variable 3 à 9 mois »; « en début d'année » pour les étudiants inscrits l'année précédente aux services adaptés, tandis que des révisions sont effectuées « quelques fois » en cours d'année.

Enfin, lorsque l'on demande aux répondants si d'autres services sont offerts **spécifiquement** aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM (question 19, annexe 2), 76,2 % répondent « non » et 23,8 % « oui ». Lorsqu'ils précisent leur réponse, ceux qui disent offrir spécifiquement des services aux étudiants TDA/H, TA et TM rapportent leur offrir du tutorat par les pairs, des services de prise de notes par les pairs et des ateliers de gestion du stress. Aussi, deux répondants mentionnent que les services offerts aux étudiants des populations émergentes sont les mêmes que ceux offerts à l'ensemble des étudiants.

4.2 Portrait des populations émergentes

Au total, les collèges nous ont transmis 962 fiches sur les étudiants inscrits aux services adaptés (populations traditionnelles en situation de handicap et populations émergentes). Le tableau 2 montre les données compilées de ces fiches pour chacun des collèges selon le sexe de l'étudiant et le secteur d'études. Mentionnons qu'il y a 4 données manquantes sur le sexe et 11 sur le secteur d'études. Également, le renseignement sur le diagnostic est absent sur 8 fiches reçues (2 pour Centennial College, 2 pour le Collège Jean-de-Brébeuf,

1 pour le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et 3 pour Marianopolis College).
Il est à noter que nous avons dû supprimer ces fiches pour les analyses descriptives subséquentes sur les diagnostics et les mesures adaptées offertes selon les diagnostics.

TABEAU 2 Nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés selon le sexe et le secteur d'études

	<u>TOTAL</u>	<u>SEXE</u>			<u>SECTEUR D'ÉTUDES</u>			
		Filles	Garçons	Données manquantes	Technique	Préu.	Autres	Données manquantes
Campus Notre-Dame-de-Foy	81 100 %	38 46,9 %	43 53,1 %	-	61 75,3 %	20 24,7 %	-	-
Centennial College	54 100 %	18 33,3 %	35 64,8 %	1 1,9 %	-	52 96,3 %	-	2 3,7 %
Collège André-Grasset	83 100 %	39 47,0 %	44 53,0 %	-	-	83 100 %	-	-
Collège Bart	9 100 %	3 33,3 %	6 66,7 %	-	8 88,9 %	-	1 11,1 %	-
Collège Ellis	28 100 %	21 75,0 %	7 25,0 %	-	28 100 %	-	-	-
Collège international Marie-de-France	11 100 %	7 63,6 %	4 36,4 %	-	-	11 100 %	-	-
Collège Jean-de-Brébeuf	92 100 %	42 45,6 %	49 53,3 %	1 1,1 %	-	90 97,8 %	-	2 2,2 %
Collège Laflèche	118 100 %	96 81,4 %	21 17,8 %	1 0,8 %	103 87,3 %	11 9,3 %	4 3,4 %	-
Collège LaSalle	88 100 %	69 78,4 %	19 21,6 %	-	70 79,5 %	8 9,1 %	8 9,1 %	2 2,3 %
Collège Mérici	128 100 %	99 77,3 %	29 22,7 %	-	105 82,0 %	22 17,2 %	1 0,8 %	-
Collège O'Sullivan de Montréal	4 100 %	2 50,0 %	2 50,0 %	-	4 100 %	-	-	-
Collège O'Sullivan de Québec	27 100 %	19 70,4 %	8 29,6 %	-	27 100 %	-	-	-
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	29 100 %	15 51,7 %	14 48,3 %	-	4 13,8 %	24 82,8 %	-	1 3,4 %
Collège Stanislas	9 100 %	2 22,2 %	7 77,8 %	-	-	9 100 %	-	-
Collégial international Sainte-Anne	26 100 %	10 38,5 %	16 61,5 %	-	-	26 100 %	-	-
Conservatoire Lassalle	26 100 %	18 69,2 %	8 30,8 %	-	-	26 100 %	-	-
École de musique Vincent-d'Indy	10 100 %	4 40,0 %	6 60,0 %	-	-	9 90,0 %	-	1 10,0 %
Marianopolis College	107 100 %	55 51,4 %	51 47,7 %	1 0,9 %	-	104 97,2 %	-	3 2,8 %
Séminaire de Sherbrooke	32 100 %	23 71,9 %	9 28,1 %	-	19 59,4 %	13 40,6 %	-	-
Total	962 100 %	580 60,3 %	378 39,3 %	4 0,4 %	429 44,6 %	508 52,8 %	14 1,5 %	11 1,1 %

Ce tableau permet d'observer que 60,3 % des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges sont de sexe féminin et 39,3 % de sexe masculin (4 données manquantes). Aussi, 52,8 % des étudiants inscrits aux services adaptés poursuivent des études préuniversitaires et 44,6 % des études dans un programme technique (14 réponses « autres » et 11 données manquantes). Il faut se montrer prudent quant aux conclusions à tirer à partir de ces données. Par exemple, bien que les filles soient plus nombreuses à être inscrites aux services adaptés, cela ne veut pas dire qu'elles sont proportionnellement surreprésentées dans cette catégorie. Pour arriver à une telle conclusion, il faudrait comparer ces données à celles de l'ensemble des étudiants inscrits dans les collèges de l'ACPQ à l'automne 2013, mais nous n'avons pas accès à ces données. Nous reviendrons plus loin sur la question du sexe par rapport aux populations émergentes.

Néanmoins, ces données révèlent que le nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés a littéralement « explosé » depuis l'enquête réalisée par Dufour (2008). Bien que la méthodologie employée par Dufour et la nôtre soient différentes et difficiles à comparer⁵, il ne fait aucun doute que les étudiants présentant diverses limitations dans le réseau de l'ACPQ sont beaucoup plus nombreux. Ainsi, les collèges de l'ACPQ ne font pas exception dans le réseau collégial québécois. Les données que nous avons recueillies et les observations que nous pouvons effectuer quant à la progression du nombre d'étudiants nécessitant un soutien adapté vont dans le même sens que celles d'autres enquêtes récemment réalisées dans le réseau collégial et citées en introduction du présent rapport (Bonnelli, Fernand-Raymond et Campeau, 2010; Raymond, 2011; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012).

⁵ Rappelons que l'enquête réalisée par Dufour concerne un échantillon de 12 collèges de l'ACPQ (52,0 % des collèges à ce moment). Cet échantillon représente néanmoins 87,4 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans les collèges membres de l'ACPQ pour l'année 2007-2008 (Dufour, 2008 : 8). Aussi, nous ne saurions trop insister sur la remarque méthodologique effectuée à la section 3.3.2 (page 8) indiquant que notre collecte de données concerne le nombre total des étudiants inscrits annuellement aux services adaptés des collèges et non celui de ceux déclarés chaque session. Ajoutons que la présentation des données concernant les cas de comorbidité dans le rapport de Dufour ne permet pas de déterminer si ces étudiants présentent une limitation associée aux populations émergentes (Dufour, 2008 : 13).

Nous avons également recueilli des renseignements sur le nombre de cours auquel chaque étudiant est inscrit. Comme le montre le tableau 3, 91,2 % des étudiants sont inscrits à temps plein⁶ et la très grande majorité d'entre eux sont inscrits à au moins 6 cours. Il y a donc une minorité d'étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés qui sont aux études à temps partiel.

TABLEAU 3 Étudiants inscrits aux services adaptés des collèges selon le nombre de cours à leur horaire

	<i>n</i>	%
1 cours	12	1,2 %
2 cours	16	1,7 %
3 cours	28	2,9 %
4 cours	80	8,3 %
5 cours	135	14,0 %
6 cours et plus	662	68,9 %
Données manquantes	29	3,0 %
Total	962	100 %

Le tableau 4 présente les données concernant l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges selon le nombre de diagnostics. On peut observer que les deux tiers des étudiants recensés présentent un seul diagnostic lors d'une demande aux services adaptés des collèges concernés (65,8 %), le quart des étudiants ont reçu deux diagnostics (24,7 %) et 9,5 % présentent trois diagnostics ou plus. Ces taux de comorbidité paraissent importants dans un contexte d'études collégiales quant à la qualité et à la complexité des services à offrir aux étudiants.

⁶ Un étudiant à temps plein est « inscrit à au moins quatre cours d'un programme d'études collégiales », selon l'article 24 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. L.R.Q., c. 29.

TABLEAU 4 Étudiants inscrits aux services adaptés des collèges selon le nombre de diagnostics (comorbidité)

	NOMBRE DE DIAGNOSTICS			Total
	Comorbidité			
	Un	Deux	Trois et plus	
Campus Notre-Dame-de-Foy	61 75,3 %	15 18,5 %	5 6,2 %	81 100 %
Centennial College	35 67,3 %	14 26,9 %	3 5,8 %	52 100 %
Collège André-Grasset	47 56,6 %	21 25,3 %	15 18,1 %	83 100 %
Collège Bart	5 55,6 %	4 44,4 %	-	9 100 %
Collège Ellis	18 64,2 %	5 17,9 %	5 17,9 %	28 100 %
Collège international Marie-de-France	5 45,5 %	5 45,5 %	1 9,0 %	11 100 %
Collège Jean-de-Brébeuf	58 64,4 %	19 21,1 %	13 14,5 %	90 100 %
Collège Laflèche	72 61,0 %	34 28,8 %	12 10,2 %	118 100 %
Collège LaSalle	46 52,3 %	29 33,0 %	13 14,7 %	88 100 %
Collège Mérici	87 68,0 %	30 23,4 %	11 8,6 %	128 100 %
Collège O'Sullivan de Montréal	3 75,0 %	-	1 25,0 %	4 100 %
Collège O'Sullivan de Québec	15 55,6 %	12 44,4 %	0	27 100 %
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	27 96,4 %	-	1 3,6 %	28 100 %
Collège Stanislas	5 55,6 %	3 33,3 %	1 11,1 %	9 100 %
Collégial international Sainte-Anne	15 57,7 %	7 26,9 %	4 15,4 %	26 100 %
Conservatoire Lassalle	21 80,8 %	4 15,4 %	1 3,8 %	26 100 %
École de musique Vincent-d'Indy	8 80,0 %	1 10,0 %	1 10,0 %	10 100 %
Marianopolis College	83 79,8 %	20 19,2 %	1 1,0 %	104 100 %
Séminaire de Sherbrooke	17 53,1 %	13 40,6 %	2 6,3 %	32 100 %
Total	628 65,8 %	236 24,7 %	90 9,5 %	954 100 %

Considérant les réserves soulignées à la note de bas de page 5, il demeure difficile d'effectuer des comparaisons avec l'enquête de Dufour (2008). Néanmoins, les données recueillies pour l'automne 2008 seulement indiquaient que 42 étudiants présentaient deux

diagnostics ou plus dans l'échantillon de collèges de l'ACPQ. Notre enquête a permis d'en recenser 326 pour l'année 2013-2014. Il s'agit sans contredit d'une augmentation excessivement importante. Les données du tableau 4 permettent également de constater que la situation varie considérablement d'un collège à l'autre.

Le tableau 5 présente les données selon la **nature des diagnostics**, et compare les populations émergentes et les populations traditionnelles. Globalement, 1194 diagnostics ont été posés pour 954⁷ étudiants.

⁷ Rappelons que nous avons reçu 962 fiches, mais que le renseignement sur le diagnostic est absent sur 8 d'entre elles.

TABLEAU 5 Nombre de diagnostics selon le type de populations (émergentes/traditionnelle) et la nature des limitations

	TOTAL	POPULATIONS ÉMERGENTES			POPULATIONS TRADITIONNELLES				
		TDA/H	TA	TM	Auditive	Visuelle	Organique	Neurologique	Motrice
Campus Notre-Dame-de-Foy	92 100 %	53 57,6 %	24 26,1 %	4 4,3 %	4 4,3 %	-	-	6 6,5 %	1 1,1 %
Centennial College	65 100 %	26 40,0 %	25 38,5 %	10 15,4 %	1 1,5 %	-	-	3 4,6 %	-
Collège André-Grasset	112 100 %	49 43,8 %	42 37,5 %	7 6,3 %	1 0,9 %	2 1,8 %	1 0,9 %	10 9,0 %	-
Collège Bart	12 100 %	4 33,3 %	-	2 16,7 %	1 8,3 %	1 8,3 %	2 16,7 %	2 16,7 %	-
Collège Ellis	34 100 %	22 65,0 %	9 26,5 %	-	-	-	-	2 5,9 %	1 2,9 %
Collège international Marie-de-France	14 100 %	6 42,9	5 35,7 %	-	-	-	1 7,1 %	2 14,3 %	-
Collège Jean-de-Brébeuf	117 100 %	59 50,4 %	20 17,1 %	12 10,3 %	1 0,9 %	-	4 3,6 %	18 15,4 %	3 2,6 %
Collège Laflèche	140 100 %	54 38,6 %	56 40,0 %	11 7,9 %	2 1,4 %	1 0,7 %	2 1,4 %	12 8,6 %	2 1,4 %
Collège LaSalle	117 100 %	50 42,7 %	45 38,5 %	10 8,5 %	-	-	2 1,7 %	9 7,7 %	1 0,9 %
Collège Mérici	169 100 %	104 61,5 %	30 17,8 %	12 7,1 %	1 0,6 %	1 0,6 %	4 2,4 %	16 9,5 %	1 0,6 %
Collège O'Sullivan de Montréal	5 100 %	3 60,0 %	1 20,0 %	1 20,0 %	-	-	-	-	-
Collège O'Sullivan de Québec	37 100 %	16 43,2 %	4 10,8 %	11 29,7 %	-	-	-	4 10,8 %	2 5,4 %
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	29 100 %	18 62,1 %	11 37,9 %	-	-	-	-	-	-
Collège Stanislas	13 100 %	4 30,8 %	3 23,1 %	-	-	1 7,7 %	-	4 30,8 %	1 7,7 %
Collégial international Sainte-Anne	36 100 %	18 50,0 %	7 19,4 %	3 8,3 %	-	1 2,8 %	1 2,8 %	5 13,9 %	1 2,8 %
Conservatoire Lassalle	30 100 %	17 56,7 %	4 13,3 %	8 26,7 %	-	-	-	1 3,3 %	-
École de musique Vincent-d'Indy	11 100 %	7 63,6 %	2 18,2 %	2 18,2 %	-	-	-	-	-
Marianopolis College	122 100 %	43 35,2 %	29 23,8 %	40 32,8 %	-	-	1 0,8 %	9 7,4 %	-
Séminaire de Sherbrooke	39 100 %	21 53,8 %	13 33,3 %	-	1 2,6 %	1 2,6 %	-	3 7,7 %	-
Total	1 194 100 %	574 48,1 %	330 27,6 %	133 11,1 %	12 1,0 %	8 0,7 %	18 1,5 %	106 8,9 %	13 1,1 %

À partir des données recueillies, il appert que 86,8 % des **diagnostics reçus** correspondent aux populations émergentes. Plus précisément, 574 étudiants présentent un TDA/H, 330 un TA et 133 un TM pour un total de 1037 **diagnostics** associés aux populations émergentes (574+330+133). De ce nombre, soulignons que plus de la moitié (574/1037) (55,4 %) sont des diagnostics de TDA/H, alors que 31,8 % (330/1037) sont des diagnostics de TA et 12,8 % (133/1037) des diagnostics de TM. Contrairement à Raymond (2011, cité dans Jorgensen, Fichten et Havel, 2012 : 38), les résultats de notre enquête montrent que ce sont plutôt les étudiants qui présentent un TDA/H (48,1 %) qui représentent la plus grande proportion des diagnostics posés chez les étudiants inscrits aux services adaptés et non pas les étudiants qui présentent des troubles d'apprentissage (27,6 %).

Quant aux populations traditionnelles, 157 **diagnostics** ont été posés : 7,6 % (12/157) réfèrent à des limitations auditives, 5,1 % (8/157) à des limitations visuelles, 11,5 % (18/157) à des limitations organiques, 67,6 % (106/157) à des limitations neurologiques et 8,2 % (13/157) à des limitations motrices.

Au-delà du nombre de diagnostics, il faut mentionner que **seulement 74 étudiants** sur les 954 fiches reçues et traitées (7,8 %) **n'ont pas un diagnostic associé aux populations émergentes** (données non illustrées)⁸. Par conséquent, **880 étudiants ont un diagnostic associé aux populations émergentes** (données non illustrées). **Il s'agit de 92,2 % de l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés**. Force est de constater que les populations émergentes représentent actuellement, dans les établissements membres de l'ACPQ, la très grande majorité des demandes reçues par les services adaptés.

Le tableau 6 présente les données concernant les 880 étudiants inscrits aux services adaptés des collèges et ayant au moins un diagnostic associé aux **populations émergentes** selon le sexe et le diagnostic. Rappelons ici que 4 données sont manquantes

⁸ Il s'agit de 3 étudiants ayant une limitation auditive, 5 étudiants avec une limitation visuelle, 10 étudiants avec une limitation organique, 47 étudiants avec une limitation neurologique et 9 étudiants avec une limitation motrice.

pour le sexe : une pour les TDA/H, deux pour les TA et une pour les TM. C'est pour cette raison que, une fois les totaux des garçons et des filles additionnés, ils ne correspondent pas au total de chacune des catégories. Ces différences n'affectent toutefois pas les résultats de l'analyse descriptive.

TABLEAU 6 Les populations émergentes par collège selon le sexe

	POPULATIONS ÉMERGENTES								
	TDA/H			TA			TM		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Campus Notre-Dame-de-Foy	27	26	53	4	20	24	4	0	4
Centennial College	6	20	26	9	15	24	5	5	10
Collège André-Grasset	24	25	49	19	23	42	4	3	7
Collège Bart	1	3	4	-	-	-	1	1	2
Collège Ellis	17	5	22	7	2	9	-	-	-
Collège international Marie-de-France	4	2	6	4	1	5	-	-	-
Collège Jean-de-Brébeuf	27	31	59 ⁹	9	11	20	6	5	11
Collège Lafleche	46	8	54	45	10	55	11	0	11
Collège LaSalle	36	14	50	36	9	45	9	1	10
Collège Mérici	80	24	104	20	10	30	11	1	12
Collège O'Sullivan de Montréal	1	2	3	1	0	1	1	0	1
Collège O'Sullivan de Québec	9	7	16	2	2	4	9	2	11
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	10	8	18	5	6	11	-	-	-
Collège Stanislas	0	4	4	1	2	3	-	-	-
Collégial international Sainte-Anne	8	10	18	5	2	7	1	2	3
Conservatoire Lassalle	12	5	17	2	2	4	5	3	8
École de musique Vincent-d'Indy	2	5	7	0	2	2	2	0	2
Marianopolis College	18	25	43	13	16	29	25	15	40
Séminaire de Sherbrooke	16	5	21	9	4	13	-	-	-
Total : 880 étudiants	344	229	574	191	137	330	94	38	133
1 037 diagnostics	59,9 %	40,1 %	100 %	58,2 %	41,8 %	100 %	71,2 %	28,8 %	100 %

⁹ Il y a un total de 59 étudiants avec un diagnostic de TDA/H au Collège Jean-de-Brébeuf, et il y a une donnée manquante selon le sexe. C'est pourquoi le total de filles et de garçons est de 58.

4.2.1 Les TDA/H

Il est possible d'observer que 65,2 % (574/880) des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés, et dont le diagnostic s'applique à une limitation associée aux populations émergentes, présentent un diagnostic de TDA/H. Cela correspond à 55,4 % (574 /1 037) des diagnostics concernant les populations émergentes.

De ces étudiants, 59,9 % sont de sexe féminin et 40,1 % sont de sexe masculin. Est-ce à dire que les filles sont davantage diagnostiquées que les garçons pour des TDA/H? En fait, lorsque l'on compare les filles et les garçons TDA/H à l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés (la population à l'étude de la présente enquête), un test de Khi-carré de Pearson (Khi^2)¹⁰ révèle que les filles présentant un TDH/A ne sont pas proportionnellement plus nombreuses que les garçons dans cette catégorie ($\text{khi}^2 = 0,153$; $p = ,696$).

Comme nous l'avons vu plus haut, une proportion appréciable d'étudiants inscrits aux services adaptés présente plus d'un diagnostic. Le tableau 7 montre le nombre d'étudiants avec un diagnostic de TDA/H seul ou en cooccurrence avec d'autres diagnostics selon le sexe.

¹⁰ Nous utilisons le Khi-carré de Pearson (Khi^2) qui compare la distribution des fréquences observées (données recueillies) à celle des fréquences attendues d'une variable selon les fréquences d'une autre variable afin de déterminer s'il y a indépendance entre les deux variables. Un Khi^2 non significatif indique que la distribution des fréquences observées n'est pas significativement différente de celle des fréquences attendues et qu'il y a indépendance entre les deux variables. Au contraire, un Khi^2 significatif indique que la distribution des fréquences observées est significativement différente de celle des fréquences attendues. Il y a donc une association significative entre les deux variables ou, en d'autres mots, les fréquences d'une variable sont influencées par les fréquences de l'autre variable.

Tableau 7 Étudiants avec un diagnostic de TDA/H selon le nombre de diagnostics et le sexe

	Filles		Garçons		Total	
	n	% filles	n	% garçons	n	% total
TDA/H seul	238	69,2 %	151	65,9 %	389	67,8 %
TDA/H avec un autre diagnostic	58	16,9 %	47	20,6 %	106 ¹¹	18,5 %
TDA/H avec deux diagnostics ou plus	48	13,9 %	31	13,5 %	79	13,7 %
Total	344	100 %	229	100 %	574	100 %

On peut observer que le tiers des étudiants (185/574) ayant un diagnostic de TDA/H présentent un cas de comorbidité. Ces cas de comorbidité sont à 65,4 % liés à des TA et à 22,7 % à des TM (données non illustrées). Notons également que 28,7 % de ces cas de comorbidité sont liés à des limitations traditionnelles. Ainsi, la majorité des étudiants (67,8 %) (389/574) avec un diagnostic de TDA/H ont uniquement cette limitation. Le test de Khi-carré de Pearson (Khi^2) révèle qu'il n'y a pas de différence significative entre les filles et les garçons ayant un diagnostic de TDA/H selon le nombre de diagnostics total ($\text{khi}^2 = 0,903$; $p = ,637$).

4.2.2 Les TA

En ce qui concerne les TA, le tableau 6 présenté plus haut permet de constater que 37,5 % (330/880) des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés, et dont le diagnostic concerne un trouble associé aux populations émergentes, présentent un diagnostic de TA. Cela représente 31,8 % des diagnostics concernant les populations émergentes (330/1 037). De ces étudiants, 58,2 % sont de sexe féminin et 41,8 % sont de sexe masculin. Encore ici, un test de Khi^2 indique que les filles présentant un TDH/A ne sont pas proportionnellement plus nombreuses que les garçons dans cette catégorie lorsqu'elles sont comparées à l'ensemble de la population d'étudiants inscrits aux services adaptés ($\text{khi}^2 = 1,115$; $p = ,291$).

¹¹ Une donnée manquante pour le sexe.

En ce qui concerne la comorbidité, le tableau 8 montre le nombre d'étudiants avec un diagnostic de TA seul ou en cooccurrence avec d'autres diagnostics selon le sexe.

Tableau 8 Étudiants avec un diagnostic de TA selon le nombre de diagnostics et le sexe

	Filles		Garçons		Total	
	n	% filles	n	% garçons	n	% total
TA seul	50	26,2 %	45	32,8 %	96 ¹²	29,1 %
TA avec un autre diagnostic	92	48,2 %	64	46,7 %	157 ¹³	47,6 %
TA avec deux diagnostics ou plus	49	25,6 %	28	20,5 %	77	23,3 %
Total	191	100 %	137	100 %	330	100 %

Dans le cas des étudiants avec un diagnostic de TA, la situation est différente de celle concernant les étudiants avec un TDA/H abordée plus haut en ce qui a trait à la comorbidité. Chez les étudiants avec un TA, la majorité (70,9 %) (234/330) des étudiants ont également au moins un autre diagnostic. Ces cas de comorbidité sont à 51,7 % liés à des TDA/H, à 68,8 % à d'autres TA et à 3,8 % à des TM (données non illustrées). Notons également que 12 % de ces cas de comorbidité sont liés à des limitations traditionnelles. Le test de Khi-carré de Pearson (Khi^2) révèle qu'il n'y a pas de différence significative entre les filles et les garçons ayant un diagnostic de TA selon le nombre de diagnostics total ($\text{khi}^2 = 2,186; p = ,335$).

4.2.3 Les TM

Enfin, pour les TM, le tableau 6 présenté plus haut permet d'observer que 15,1 % (133/880) des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés, et dont le diagnostic concerne un trouble associé aux populations émergentes, présentent un diagnostic de TM. Cela représente 12,8 % des diagnostics concernant les populations émergentes (133/1 037). De ces étudiants, 71,2 % sont de sexe féminin et 28,8 % sont de sexe masculin. Ici, le test de Khi^2 indique qu'il y a une différence significative entre les filles et les garçons ($\text{khi}^2 = 7,296; p = ,007$). L'analyse du tableau de contingence

¹² Une donnée manquante pour le sexe.

¹³ Une donnée manquante pour le sexe.

(données non illustrées) permet de constater que ce sont les garçons qui sont sous-représentés dans cette catégorie. Comme il est fréquemment mentionné dans diverses enquêtes que les hommes consultent moins les médecins et les CLSC que les femmes (Tremblay, 2004; Devault, 2011), notamment dans le cas de problème de santé mentale (Lacourse, 2011 : 156), il est probable que cet effet se fasse sentir ici. Les garçons consultant moins les médecins dans le cas de problèmes de santé mentale, il paraît donc normal qu'ils soient sous-représentés dans cette catégorie chez les étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés.

En ce qui concerne la comorbidité, le tableau 9 montre le nombre d'étudiants avec un diagnostic de TM seul ou en cooccurrence avec d'autres diagnostics selon le sexe.

Tableau 9 Étudiants avec un diagnostic de TM selon le nombre de diagnostics et le sexe

	Filles		Garçons		Total	
	n	% filles	n	% garçons	n	% total
TM seul	54	57,4 %	14	36,9 %	68	51,1 %
TM avec un autre diagnostic	30	31,9 %	20	52,6 %	51 ¹⁴	38,3 %
TM avec deux diagnostics ou plus	10	10,7 %	4	10,5 %	14	10,5 %
Total	94	100 %	38	100 %	133	100 %

On peut observer que la moitié des étudiants (65/133) (48,9 %) ayant un diagnostic de TM présente un cas de comorbidité. Ces cas de comorbidité sont à 64,6 % liés à des TDA/H, à 13,8 % à des TA et à 23,1 % à d'autres TM (données non illustrées). Notons également que 18,5 % de ces cas de comorbidité sont liés à des limitations traditionnelles. Le test de Khi-carré de Pearson (Khi^2) révèle ici qu'il y a une différence significative entre les filles et les garçons ayant un diagnostic de TM selon le nombre de diagnostics total ($\text{khi}^2 = 4,60$; $p = ,031$). L'analyse du tableau de contingence (données non illustrées) permet de constater que les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à présenter des cas de comorbidité avec un TM.

¹⁴ Une donnée manquante pour le sexe.

4.3 Les mesures adaptées offertes aux populations émergentes

L'objectif 2 de cette enquête est d'identifier et de documenter les mesures de soutien offertes aux étudiants selon les différents diagnostics. Cette section présente les résultats des données recueillies en ce qui concerne les populations émergentes (TDA/H, TA et TM). Cette description s'appuie sur les 880 fiches reçues concernant les étudiants ayant un diagnostic associé aux populations émergentes. Les mesures et services adaptés recensés sont ceux qui se trouvent dans le système PILEQ/PILOQ. Notons cependant que nous avons dû créer de nouvelles catégories pour rendre compte des annotations ajoutées aux fiches reçues par les responsables des services adaptés. Plusieurs mesures et services semblent être des initiatives locales. Ces mesures plus particulières à certains collèges sont inscrites en italique dans le tableau 10. À titre d'exemple, nous avons créé la catégorie *modalités d'évaluation différenciées* dans laquelle nous avons regroupé les mesures adaptées ajoutées par les responsables des services adaptés de différents collèges : « évaluation différente en contexte de groupe », « fractionnement des évaluations », « réduction des tâches », « réaliser des évaluations à l'oral », « application différente de la politique du français », « délai supplémentaire dans la remise des travaux ». En ce qui concerne la catégorie *soutien aux consignes*, on y retrouve des mesures telles que : « accompagnateur qui lit les consignes », « vérification de la compréhension à l'oral », « possibilité de poser des questions pendant les évaluations », « lecture des questions à voix haute », « reformulation des consignes ».

Le tableau 10 montre la proportion des étudiants bénéficiant d'une mesure adaptée selon la nature du diagnostic (TDA/H, TA, TM). Il est à noter que le pourcentage indiqué dans la dernière colonne du tableau représente la moyenne des moyennes inscrites dans le tableau pour chacun des diagnostics. Il permet d'ordonner la liste en fonction d'une certaine fréquence des mesures adaptées offertes. Il convient de noter que ces moyennes sont quelque peu « biaisées » par les cas de comorbidité et le nombre inégal de sujets dans chaque catégorie.

TABLEAU 10 Proportion des étudiants à qui sont offertes des mesures adaptées selon la nature du diagnostic (TDA/H, TA, TM)

	% des TDH/A	% des TA	% des TM	% des moyen PÉ
Temps supplémentaire	97,0 %	97,6 %	93,2 %	95,9 %
Lettre au professeur	90,6 %	83,9 %	91,7 %	88,7 %
Local d'examen	83,3 %	79,7 %	62,4 %	75,1 %
Surveillance d'examen	57,7 %	61,8 %	39,1 %	58,9 %
Utilisation de l'ordinateur	51,6 %	84,2 %	33,1 %	56,3 %
Local adapté	43,7 %	36,7 %	50,4 %	43,6 %
Correcteur	38,7 %	74,8 %	15,0 %	42,8 %
Dictionnaire électronique	13,6 %	34,8 %	7,5 %	18,6 %
Accompagnement éducatif	17,5 %	18,1 %	15,0 %	16,9 %
Horaire adapté	13,2 %	16,4 %	16,5 %	15,4 %
Synthèse vocale	11,5 %	28,2 %	3,0 %	14,2 %
Notes électroniques	13,6 %	17,6 %	9,0 %	13,4 %
Lecteur d'écran	11,3 %	15,5 %	3,8 %	10,2 %
Dictée vocale	11,7 %	16,1 %	1,5 %	9,8 %
Soutien à la correction	8,0 %	12,4 %	3,0 %	7,8 %
<i>Modalités d'évaluation différenciées</i>	5,1 %	8,8 %	7,5 %	7,1 %
Notes manuscrites	4,4 %	5,8 %	10,5 %	6,9 %
Tutorat par les pairs	4,4 %	6,7 %	4,5 %	5,2 %
Prédicteur de mots	3,5 %	8,5 %	-	4,0 %
<i>Soutien aux consignes</i>	3,1 %	5,8 %	-	3,0 %
Enregistreuse numérique	2,8 %	4,8 %	0,8 %	2,8 %
<i>Accès aux notes de cours à l'avance</i>	3,1 %	1,2 %	1,6 %	2,0 %
<i>Feuille de référence à l'examen</i>	1,4 %	1,8 %	1,6 %	1,6 %
<i>Place spécifique en classe</i>	1,9 %	0,9 %	1,6 %	1,5 %
<i>Horaire d'évaluation spécifique</i>	1,0 %	1,2 %	2,3 %	1,5 %
Atelier EUF	1,6 %	2,7 %	-	1,4 %
Protocole de crise	0,7 %	0,3 %	3,0 %	1,3 %
Utilisation du dictionnaire/Bescherelle	1,4 %	1,2 %	0,8 %	1,1 %
Organisateur de texte	0,3 %	2,1 %	-	0,8 %
<i>Repos en cas de fatigue</i>	0,5 %	0,3 %	1,6 %	0,8 %
<i>Local isolé pendant examen</i>	0,3 %	0,6 %	0,8 %	0,6 %
Éducation physique adaptée	0,2 %	0,6 %	0,7 %	0,5 %
<i>Rencontre individuelle</i>	0,3 %	0,3 %	0,8 %	0,5 %
Interprétation visuelle	0,3 %	0,3 %	0,8 %	0,5 %
C Pen	0,5 %	0,9 %	-	0,5 %
Médias substituts	0,2 %	-	0,8 %	0,3 %
<i>Arrangement pour exposé oral</i>	-	-	0,8 %	0,3 %
Agenda électronique	0,5 %	0,3 %	-	0,3 %
Logiciel agrandissant	0,2 %	0,3 %	-	0,2 %
Livre audio	0,2 %	0,3 %	-	0,2 %
Heures d'étude prescrites	0,2 %	0,3 %	-	0,2 %
<i>Examen en copie papier seulement</i>	0,3 %	0,3 %	-	0,2 %
<i>Plus de pause</i>	0,2 %	0,3 %	-	0,2 %
Clavier adapté	0,2 %	0,3 %	-	0,2 %
Calculatrice parlante	-	0,3 %	-	0,1 %
Plan d'évacuation	-	0,3 %	-	0,1 %
<i>10 minutes de pause par heure de cours</i>	0,2 %	-	-	0,1 %
<i>Pause pendant examen</i>	-	0,3 %	-	0,1 %
<i>Pouvoir se lever et marcher</i>	0,2 %	-	-	0,1 %
Logiciel spécialisé	0,2 %	-	-	0,1 %
Loupe	-	-	-	-
Crayons identifiés	-	-	-	-
Casier adapté	-	-	-	-
<i>Retard/absence permis</i>	-	-	-	-
Accompagnement physique	-	-	-	-

Comme nous l'avons vu aux sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3, plusieurs étudiants ayant une limitation associée aux populations émergentes présentent un cas de comorbidité avec une limitation traditionnelle (visuelle, auditive, organique, neurologique, motrice). C'est pourquoi certaines mesures (interprétation visuelle, livre audio, calculatrice parlante, etc.) se retrouvent dans le tableau. Néanmoins, mentionnons que plusieurs de ces mesures sont aussi offertes à des étudiants qui ne présentent pas de limitation associée aux populations traditionnelles. Conséquemment, il semble que ces mesures puissent très bien soutenir et aider les étudiants présentant un TDA/H, un TA ou un TM sans que ces derniers aient de limitations traditionnelles.

4.3.1 Vue d'ensemble des mesures offertes aux étudiants des populations émergentes

En 2011, dans un rapport publié par la FÉCQ, Julien Boucher a fait l'inventaire des accommodements observés efficaces selon ses termes dans l'ensemble du réseau collégial. Ainsi il écrit :

« Dans cette recherche, la FECQ effectue une revue de la littérature en ce qui concerne les accommodements les plus efficaces par type de trouble ou de déficience. Ainsi, les accommodements les plus répandus sont : le recours à un preneur de notes, l'octroi de temps supplémentaire pour les examens, le recours à un ordinateur pour les examens, le recours à des logiciels spécialisés, l'utilisation d'une enregistreuse, la lecture des textes sur format audio, la passation des examens dans un local isolé et des examens courts ou à courtes réponses. D'autres accommodements sont très pertinents, dépendamment du type de trouble ou de déficience. » (p. 7)

Quant aux mesures d'aide offertes aux étudiants des populations émergentes dans les collèges de l'ACPQ pour l'année 2013 - 2014 selon les données recueillies dans la présente enquête, le tableau 10 permet d'observer qu'une panoplie de services et de mesures de soutien est proposée aux étudiants. Sans conteste, les mesures les plus fréquentes sont 1) le temps supplémentaire aux examens pour 95,9 % des étudiants des populations émergentes; 2) la lettre explicative aux professeurs pour 88,7 % d'entre eux; et 3) l'accès à un local particulier pour les examens qui est offert à 75,1 % de ces

étudiants. Concernant le local d'examen, il est à noter que cette mesure est davantage proposée aux étudiants présentant un TDA/H et un TA qu'aux étudiants ayant un TM.

La surveillance lors des examens¹⁵ (58,9 %), l'utilisation de l'ordinateur (56,3 %), l'accès à un local adapté (43,6 %) et le correcteur de texte (42,8 %) sont des mesures assez fréquemment utilisées selon les données recueillies. Concernant la surveillance aux examens, il est à noter qu'elle est davantage offerte aux étudiants ayant un TDA/H et un TA. Également, l'utilisation de l'ordinateur et l'utilisation d'un correcteur sont particulièrement fréquentes chez les étudiants qui présentent des TA. En ce qui concerne l'accès à un local adapté, nous avons observé qu'il semble exister une certaine confusion chez les répondants des services adaptés dans plusieurs collèges. Au cours de la collecte de données, nous avons échangé avec plusieurs d'entre eux et certains confondent « local d'examen particulier » et « local adapté ». Ainsi, sur la fiche d'un étudiant, le responsable des services adaptés indique que l'étudiant a accès à un « local adapté » lors des examens, alors qu'on devrait plutôt indiquer l'accès à un « local d'examen » selon les définitions des mesures adaptées élaborées par les services adaptés du Cégep de Sainte-Foy disponible à l'annexe 9. Selon ces définitions, le « local adapté » doit être considéré comme un local adapté à des limitations motrices. Nous croyons donc que le taux élevé observé lors de notre collecte de données correspondrait davantage à l'utilisation d'un local d'examen, soit à « un lieu sécurisant, favorisant une meilleure concentration [...] » (voir annexe 9).

Offerts moins largement aux étudiants des populations émergentes, mais tout de même présents, mentionnons les dictionnaires électroniques, l'accompagnement éducatif, l'horaire adapté, la synthèse vocale, les notes électroniques, le lecteur d'écran, la dictée vocale, le soutien à la correction, les modifications des modalités d'évaluation et les notes manuscrites. Parmi ces mesures d'aide, les dictionnaires électroniques sont offerts à 18,6 % des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges de l'ACPQ pour un

¹⁵ Notons qu'il est question ici d'une surveillance particulière offerte aux étudiants, puisqu'en somme les examens sont habituellement surveillés.

diagnostic émergent et, plus particulièrement, à 34,8 % des étudiants qui présentent un TA. Les synthèses vocales sont offertes à 14,2 % à l'ensemble des populations émergentes, mais davantage aux étudiants ayant un TA dans une proportion de 28,2 %. Ces derniers se voient proposer également, dans des proportions légèrement plus élevées que les étudiants qui présentent un TDA/H ou un TM, le lecteur d'écran, la dictée vocale et le soutien à la correction. Pour leur part, les notes manuscrites sont plus souvent offertes aux étudiants avec un TM qu'aux autres étudiants des populations émergentes.

Enfin, toutes les autres mesures sont beaucoup moins fréquemment offertes aux étudiants des populations émergentes, c'est-à-dire en moyenne à moins de 5,0 % d'entre eux.

4.3.2 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TDA/H

Pour les étudiants qui présentent un TDA/H, les mesures les plus fréquemment offertes dans les collèges recensés sont : le temps supplémentaire aux examens (97,0 %), la lettre aux professeurs (90,6 %) et le local d'examen (83,3 %). Viennent ensuite la surveillance d'examen (57,7 %), l'utilisation de l'ordinateur (51,6 %), le local adapté (43,7 %) et le correcteur (38,7 %). Ces sept mesures sont les principales offertes à ces étudiants, puisque toutes les autres mesures sont proposées à moins de 14 % des étudiants présentant un TDA/H. Notons également que, hormis l'utilisation de l'ordinateur, les mesures que nous avons recensées dans le réseau de l'ACPQ ne correspondent pas à celles recommandées par Macé et Rivard (2013 : 31) dans une récente recherche :

« [...] les outils technologiques qui visent à réduire les problèmes d'attention et d'organisation, notamment de la pensée (p.ex. agenda électronique, alarmes, accès à un ordinateur, idéateurs conceptuels, etc.) pourraient être favorables pour les étudiants TDA/H. Cependant, peu d'outils technologiques adaptés au postsecondaire ont été développés et validés auprès de cette population. Selon le sondage, les répondants proposent surtout l'accès à un système de traitement de texte pour permettre à l'étudiant de réorganiser son texte lors de réponses à développement ».

En ce qui concerne les mesures recensées et jugées efficaces par Boucher selon les guides spécialisés et les auteurs consultés (2011 : 63-64), pour les TDA/H, il serait souhaitable : de transmettre l'information importante par écrit aux étudiants, de leur rappeler les échéanciers et les consignes, d'utiliser la couleur pour attirer leur attention sur les éléments importants, de prendre des pauses fréquentes pour leur permettre de se lever et de bouger, de rendre disponible un preneur de notes, de permettre l'utilisation d'une enregistreuse et d'offrir des formats audio des textes en plus d'utiliser des versions informatiques. Nous pouvons noter que ces mesures ne correspondent pas à celles qui sont majoritairement offertes aux étudiants présentant un TDA/H dans le réseau de l'AC PQ selon les données recueillies dans la présente enquête. Cependant, puisque Boucher utilise la recension des écrits pour déterminer les accommodements les plus efficaces par limitation, alors que nous avons recensé les mesures adaptées offertes à l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés, il est compréhensible d'en arriver à des résultats différents. De plus, pour rendre cohérentes et pouvoir comparer les données recueillies, nous avons utilisé la nomenclature PILEQ/PILOQ, alors que chacun des auteurs consultés par Boucher utilisait un vocable différent.

4.3.3 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TA

Les mesures les plus fréquemment offertes aux étudiants présentant un TA selon les données recueillies dans la présente enquête sont : le temps supplémentaire aux examens (97,6 %), l'utilisation de l'ordinateur (84,2 %), la lettre au professeur (83,9 %), le local d'examen (79,7 %), le correcteur (74,8 %) et la surveillance d'examen (61,8 %). Le local adapté est proposé à 36,7 % des étudiants ayant un TA, le dictionnaire électronique à 34,8 % et la synthèse vocale à 28,2 %. L'accompagnement éducatif, les notes électroniques, l'horaire adapté, la dictée vocale, le lecteur d'écran et le soutien à la correction sont des mesures proposées à des étudiants dans des proportions variant entre 12 % et 20 %. Toutes les autres mesures sont offertes à moins de 10 % des TA. Alors que les données recueillies par Macé et Rivard (2013 : 30) montrent que la disponibilité des textes en mode audio et l'accès au logiciel d'aide à la correction sont des mesures

fréquemment proposées aux étudiants présentant un TA, ces mesures sont peu fréquemment offertes dans les collèges de l'ACPQ.

Selon Boucher (2011 : 64-65), les mesures recensées et efficaces pour les TA sont : l'utilisation de repères visuels (couleurs), l'explication orale de l'information importante, le recours à des polices sans empattements (Trebuchet MS, Verdana, Arial ou Geneva), l'accompagnement de l'étudiant dans ses lectures, le recours au texte et à l'enregistrement audio et l'accompagnement personnalisé sur le plan de l'écriture. Nous pouvons encore observer que ces mesures ne correspondent pas à celles qui majoritairement offertes aux étudiants présentant un TA dans le réseau de l'ACPQ¹⁶.

4.3.4 Mesures offertes aux étudiants qui présentent un TM

Selon les données recueillies auprès des collèges privés, les six mesures les plus fréquemment offertes au TM en 2013-2014 sont : le temps supplémentaire (97,0 %), la lettre au professeur (91,7 %), le local d'examen (62,4 %), le local adapté (50,4 %), la surveillance d'examen et l'utilisation d'un ordinateur. Les autres mesures sont offertes à moins de 17 % des TM. À l'instar des données recueillies par Macé et Rivard (2013 : 31), il est globalement possible d'observer qu'une moins grande panoplie de mesures est offerte aux étudiants présentant un TM qu'aux autres étudiants inscrits aux services adaptés :

« De plus, le nombre de mesures proposées aux étudiants avec TSM [trouble de santé mentale] est plus faible par rapport aux autres populations. Ceci peut être mis en lien avec le manque de reconnaissance de cette catégorie par le MELS pour l'accès à l'aide financière (allocation pour besoins particuliers), mais également les diagnostics variés et spécifiques qu'englobe cette clientèle (p. ex. trouble anxieux, trouble bipolaire). Il reste difficile d'identifier les mesures et services spécifiques à partir d'un diagnostic général de TSM. »

¹⁶ Voir la remarque faite à la page 39 à propos des méthodologies différentes utilisées par Boucher et dans la présente enquête dont il faut tenir compte pour discuter des différences observées.

Selon Boucher (2011 : 63), les mesures recensées et jugées efficaces pour les TM sont : l'aide à la planification, les délais supplémentaires pour les travaux longs, un horaire d'évaluation spécifique, le recours à l'enregistreuse, le service de prise de notes, l'enregistrement sur support audio, le local isolé pour les examens, un horaire d'examen léger et espacé, des examens plus courts, du temps supplémentaire pour les examens¹⁷.

4.3.5 À chaque limitation ses mesures?

Ce bref survol des mesures adaptées proposées aux étudiants selon leur(s) limitation(s) permet de constater que ce sont, à quelques exceptions près, les mêmes mesures qui sont les plus populaires, peu importe le diagnostic. Lorsque nous comparons ces résultats à d'autres enquêtes, notamment celle de Macé et Rivard (2013), qui s'efforcent de déterminer les mesures les plus efficaces pour les TDA/H, les TA et les TM, force est de constater que des disparités importantes existent entre celles-ci et celles recensées dans la présente enquête auprès des collèges privés de l'AC PQ. L'objectif de notre enquête n'est pas de juger de l'efficacité des mesures, mais de les recenser. Nous avons soulevé ces différences à titre informatif en espérant qu'elles pourront susciter des discussions et inspirer les directions des collèges et les responsables des services adaptés dans des actions à entreprendre pour mieux soutenir les étudiants des populations émergentes. Peut-être aussi qu'il serait souhaitable d'évaluer l'ensemble des mesures offertes aux étudiants afin d'en mesurer l'efficacité.

4.4 Mesures adaptées et populations émergentes : des différences par collège?

Les données présentées dans cette section permettent de comparer les mesures adaptées offertes aux étudiants des populations émergentes selon les collèges. Les trois tableaux suivants (11, 12 et 13) montrent les proportions d'étudiants présentant un TDA/H, un TA et un TM bénéficiant des dix mesures adaptées les plus fréquemment offertes (voir

¹⁷ Voir la remarque faite à la page 39 à propos des méthodologies différentes utilisées par Boucher et dans la présente enquête dont il faut tenir compte pour juger des différences observées.

tableau 10) selon les collègues. Nous avons restreint notre analyse aux dix mesures les plus populaires afin de rendre l'information présentée intelligible. Au-delà de ces dix mesures adaptées, les proportions d'étudiants pouvant en bénéficier sont parfois si petites que la description des résultats présente peu d'intérêt.

TABLEAU 11 Proportion des étudiants présentant un TDA/H à qui sont offertes des mesures adaptées selon les collèges

PROPORTION DES ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN TDA/H											
	<i>n</i>	Temps supplémentaire	Lettre au professeur	Local d'examen	Surveillance d'examen	Utilisation de l'ordinateur	Local adapté	Correcteur	Dictionnaire électronique	Accompagnement éducatif	Horaire adapté
Campus Notre-Dame-de-Foy	53	96,2 %	96,2 %	92,5 %	69,8 %	50,9 %	1,9 %	39,6 %	3,8 %	0 %	0 %
Centennial College	26	100 %	0 %	84,6 %	0 %	76,9 %	0 %	19,2 %	0 %	0 %	11,5 %
Collège André-Grasset	49	98,0 %	100 %	100 %	100, %	32,7 %	100 %	30,6 %	32,7 %	0 %	89,8 %
Collège Bart	4	100 %	100 %	75,0 %	50,0 %	0 %	25,0 %	25,0 %	0 %	0 %	0 %
Collège Ellis	22	90,9 %	100 %	90,9 %	72,7 %	59,1 %	0 %	4,5 %	18,2 %	68,2 %	0 %
Collège international Marie-de-France	6	83,3 %	100 %	0 %	0 %	33,3 %	0 %	0 %	16,7 %	83,3 %	0 %
Collège Jean-de-Brébeuf	59	100 %	100 %	100 %	0 %	35,6 %	96,6 %	30,5 %	10,2 %	0 %	13,6 %
Collège Laflèche	54	100 %	98,1 %	98,1 %	94,4 %	61,1 %	0 %	55,6 %	51,9 %	27,8 %	0 %
Collège LaSalle	50	94,0 %	100 %	94,0 %	100 %	70,0 %	0 %	52,0 %	0 %	6,0 %	0 %
Collège Mérici	104	97,1 %	99,0 %	100 %	97,1 %	63,5 %	94,2 %	56,7 %	7,7 %	30,8 %	0 %
Collège O'Sullivan de Montréal	3	66,7 %	100 %	100 %	66,7 %	66,7 %	0 %	33,3 %	33,3 %	0 %	0 %
Collège O'Sullivan de Québec	16	100 %	100 %	100 %	100 %	31,3 %	0 %	18,8 %	12,5 %	37,5 %	68,8 %
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	18	100 %	0 %	72,2 %	0 %	38,9 %	0 %	16,7 %	16,7 %	0 %	0 %
Collège Stanislas	4	75,0 %	0 %	0,0 %	0 %	50,0 %	0 %	25,0 %	0 %	0 %	0 %
Collégial international Sainte-Anne	18	88,9 %	94,4 %	88,9 %	0 %	72,2 %	0 %	72,2 %	5,6 %	27,8 %	38,9 %
Conservatoire Lassalle	17	100 %	94,1 %	100 %	0 %	23,5 %	0 %	5,9 %	0 %	94,1 %	11,8 %
École de musique Vincent-d'Indy	7	100 %	100 %	100 %	100 %	14,3 %	0 %	14,3 %	14,3 %	28,6 %	0 %
Marianopolis College	43	100 %	100 %	0 %	0 %	55,8 %	100 %	14,0 %	7,0 %	0 %	2,3 %
Séminaire de Sherbrooke	21	95,2 %	100 %	0 %	0 %	23,8 %	4,8 %	23,8 %	9,5 %	0 %	0 %

TABLEAU 12 Proportion des étudiants présentant un TA à qui sont offertes des mesures adaptées selon les collèges

PROPORTION DES ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN TA											
	<i>n</i>	Temps supplémentaire	Lettre au professeur	Local d'examen	Surveillance d'examen	Utilisation de l'ordinateur	Local adapté	Correcteur	Dictionnaire électronique	Accompagnement éducatif	Horaire adapté
Campus Notre-Dame-de-Foy	24	100 %	100 %	95,8 %	83,3 %	91,7 %	0 %	91,7 %	12,5 %	0 %	0 %
Centennial College	24	95,8 %	0 %	70,8 %	0 %	83,3 %	0 %	45,8 %	0 %	0 %	20,8 %
Collège André-Grasset	42	100 %	100 %	97,6 %	100 %	81,0 %	100 %	81,0 %	81,0 %	0 %	95,2 %
Collège Bart	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Ellis	9	88,9 %	100 %	88,9 %	77,8 %	88,9 %	0 %	88,9 %	44,4 %	66,7 %	0 %
Collège international Marie-de-France	5	100 %	100 %	20,0 %	0 %	60,0 %	0 %	0 %	40,0 %	60,0 %	0 %
Collège Jean-de-Brébeuf	20	100 %	100 %	100 %	0 %	85,0 %	100 %	80 %	35,0 %	0 %	10,0 %
Collège Laflèche	55	98,2 %	80,0 %	100 %	98,2 %	94,5 %	0 %	90,9 %	83,6 %	43,6 %	0 %
Collège LaSalle	45	97,8 %	97,8 %	95,6 %	100 %	73,3 %	0 %	64,4 %	0 %	11,1 %	0 %
Collège Mérici	30	100 %	96,7 %	100 %	100 %	100 %	93,3 %	93,3 %	13,3 %	36,7 %	0 %
Collège O'Sullivan de Montréal	1	0 %	100 %	100 %	0 %	100 %	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %
Collège O'Sullivan de Québec	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	100 %	50,0 %	100 %	100 %
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	11	100 %	0 %	81,8 %	0 %	36,4 %	0 %	18,2 %	0 %	0 %	0 %
Collège Stanislas	3	66,7 %	0 %	0 %	0 %	33,3 %	0 %	33,3 %	0 %	33,3 %	100 %
Collégial international Sainte-Anne	7	100 %	100 %	85,7 %	0 %	100 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %
Conservatoire Lassalle	4	100 %	100 %	75,0 %	0 %	100 %	0 %	50,0 %	0 %	100 %	0 %
École de musique Vincent-d'Indy	2	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	100 %	100 %	100 %	0 %
Marianopolis College	29	100 %	100 %	0 %	0 %	82,8 %	100 %	62,1 %	13,8 %	0 %	0 %
Séminaire de Sherbrooke	13	92,3 %	100 %	0 %	0 %	92,3 %	15,4 %	92,3 %	46,2 %	0 %	0 %

TABLEAU 13 Proportion des étudiants présentant un TM à qui sont offertes des mesures adaptées selon les collèges

PROPORTION DES ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN TM											
	<i>n</i>	Temps supplémentaire	Lettre au professeur	Local d'examen	Surveillance d'examen	Utilisation de l'ordinateur	Local adapté	Correcteur	Dictionnaire électronique	Accompagnement éducatif	Horaire adapté
Campus Notre-Dame-de-Foy	4	100 %	100 %	75,0 %	50,0 %	0 %	25,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Centennial College	10	90,0 %	0 %	50,0 %	0 %	80,0 %	0 %	20,0 %	0 %	0 %	10,0 %
Collège André-Grasset	7	85,7 %	100 %	100 %	100 %	28,6 %	100 %	28,6 %	28,6 %	0 %	71,4 %
Collège Bart	2	50,0 %	100 %	50,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	50,0 %
Collège Ellis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège international Marie-de-France	-	-	-	-	-	-	-	-	-!	-	-
Collège Jean-de-Brébeuf	11	100 %	100 %	100 %	0 %	27,3 %	100 %	27,3 %	18,2 %	0 %	27,3 %
Collège Laflèche	11	100 %	100 %	100 %	81,8 %	18,2 %	0 %	18,2 %	27,3 %	0 %	0 %
Collège LaSalle	10	80,0 %	100 %	80,0 %	90,0 %	30,0 %	0 %	10,0 %	0 %	10,0 %	0 %
Collège Mérici	12	100 %	100 %	100 %	100 %	66,7 %	100 %	58,3 %	16,7 %	33,3 %	0 %
Collège O'Sullivan de Montréal	1	100 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Collège O'Sullivan de Québec	11	100 %	100 %	100 %	100 %	18,2 %	0 %	0 %	0 %	36,4 %	81,8 %
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Stanislas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collégial international Sainte-Anne	3	33,3 %	100 %	66,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	66,7 %
Conservatoire Lassalle	8	100 %	100 %	100 %	0 %	50,0 %	0 %	12,5 %	0 %	100 %	0 %
École de musique Vincent-d'Indy	2	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Marianopolis College	40	97,5 %	100 %	2,5 %	0 %	30,0 %	90,0 %	5,0 %	2,5 %	0 %	2,5 %
Séminaire de Sherbrooke	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

À partir de ces données, trois observations nous apparaissent pertinentes. La première concerne la variabilité des proportions d'étudiants qui peuvent bénéficier de l'une ou l'autre des mesures selon les collèges. À l'exception de la mesure « temps supplémentaire », on peut observer une grande variabilité quant aux proportions des étudiants auxquels les mesures sont offertes. Ces proportions varient pour toutes les mesures et les trois limitations (à l'exception de quelques mesures pour les étudiants présentant un TM) de 0 % à 100 %.

Conséquemment à cette première observation, une deuxième peut être effectuée : il semble que, dans plusieurs collèges, un ensemble de services soient offerts à tous les étudiants des populations émergentes, peu importe le diagnostic spécifique. Une sorte de « kit de base » qui inclut des mesures adaptées jugées aidantes pour tous les étudiants des populations émergentes et qui correspond aux services que le collège a la capacité d'offrir. Cela est principalement observable par les proportions d'étudiants qui se voient offrir un « accompagnement éducatif » et un « horaire adapté »¹⁸. Certains collèges offrent ces mesures dans des proportions importantes aux étudiants présentant l'une ou l'autre des limitations, alors que d'autres établissements ne les proposent jamais. Cela n'est pas sans rappeler les résultats et les commentaires présentés aux sections 4.1.2 et 4.1.3 : les responsables des services adaptés insistent sur le manque de ressources humaines, matérielles et organisationnelles pour mieux répondre aux besoins des étudiants inscrits aux services adaptés. Il est probable que certains collèges, par manque de ressources financières et humaines, ne soient pas capables d'offrir certaines mesures.

La troisième observation permet de réitérer la remarque effectuée à la section précédente quant à la confusion qui semble exister dans la compréhension de certaines mesures adaptées, notamment entre le « local d'examen » et le « local adapté ». On voit que certains établissements offrent systématiquement l'une ou l'autre et parfois même les deux à près de 100 % des étudiants inscrits aux services adaptés. À cet effet, il nous

¹⁸ Cette tendance est également observable pour d'autres mesures qui ne se trouvent pas dans le tableau : « notes électroniques », « enregistreuse numérique », « synthèse vocale » et « tutorat par les pairs » (données non illustrées).

apparaît nécessaire de mentionner que, durant la collecte de données, deux responsables des services adaptés (il s'agit d'une minorité) ont pris contact avec nous pour avoir des explications sur les mesures adaptées inscrites sur la fiche de compilation élaborée à partir des catégories de PILEQ/PILOQ. Cette dernière observation permet de rappeler le souhait formulé par certains responsables des services adaptés et cité à la section « Perceptions sur les services offerts et attentes » à propos du besoin d'échanger et de partager sur leurs pratiques et manières de faire avec leurs homologues des autres collègues du réseau de l'ACPQ.

5. CONCLUSION

Rappelons que l'objectif général de cette enquête est de dresser un portrait de la situation sur les populations émergentes dans le réseau collégial privé du Québec à la demande de l'ACPQ. Pour ce faire, nous avons recueilli des données sur l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés (populations émergentes et populations dites traditionnelles selon la nomenclature du Ministère) des collèges privés membres de l'ACPQ pour la période de l'automne 2013 à mars 2014. Cette approche a permis 1) d'évaluer l'ampleur des étudiants appartenant aux populations émergentes inscrits aux services adaptés des collèges et de faire la comparaison entre ces deux groupes d'étudiants; 2) d'identifier et de documenter les mesures de soutien offertes aux étudiants selon les différents diagnostics; 3) de sonder les pratiques institutionnelles en ce qui concerne les populations émergentes; et 4) de recueillir des commentaires sur la situation des populations émergentes auprès des personnes responsables des services adaptés dans chaque établissement.

À la fin du mois de février 2014, nous avons demandé aux responsables des services adaptés dans les 24 collèges membres de l'ACPQ de nous transmettre les fiches des étudiants inscrits aux services adaptés de leur établissement à l'automne 2013 et celles des étudiants nouvellement inscrits à la session d'hiver 2014. Nous avons également sondé le responsable des services adaptés de chacun des collèges par l'entremise d'un court questionnaire afin de connaître leurs pratiques institutionnelles, et de recueillir leurs commentaires sur les étudiants des populations émergentes et les services qui leur sont offerts. En ce qui concerne le questionnaire, 22 des 24 collèges ont répondu (taux de réponse de 91,7 %). Quant aux fiches des étudiants inscrits aux services adaptés, 21 des 24 collèges nous ont transmis les renseignements demandés. Pour les trois autres collèges, les renseignements obtenus auprès de la direction générale de l'ACPQ indiquent que ces établissements accueillent très peu d'étudiants présentant différentes limitations. Au total, nous avons reçu 962 fiches sur les étudiants inscrits aux services adaptés (populations traditionnelles et populations émergentes). Nous pouvons avancer que nous

avons un recensement presque parfait des étudiants inscrits aux services adaptés des établissements membres de l'ACPQ pour l'année 2013-2014.

Lorsque l'on compare les résultats d'études antérieures avec ceux de la présente enquête, il est évident que le nombre d'étudiants inscrits aux services adaptés des collèges privés a explosé depuis quelques années. De ces étudiants, le tiers inscrit aux services adaptés présente plus d'un diagnostic (comorbidité). De l'ensemble des étudiants inscrits aux services adaptés, 92,2 % présentent un diagnostic émergent (TDA/H, TA, TM). De ces étudiants, 65,2 % présentent un TDA/H, 37,5 % un TA et 15,1 % un TM. Malgré un nombre apparemment plus important de filles inscrites aux services adaptés, il n'existe pas de différence significative entre les filles et les garçons appartenant aux populations émergentes, à l'exception que les garçons sont sous-représentés dans la catégorie des TM.

À propos des mesures adaptées offertes dans les collèges de l'ACPQ, le temps supplémentaire aux examens, la lettre au professeur, le local d'examen, la surveillance d'examen, l'utilisation de l'ordinateur et le correcteur sont les mesures les plus souvent offertes aux étudiants. La grande majorité des mesures recensées sont très peu utilisées. Elles sont proposées à moins de 10 % des populations émergentes. À peu d'exception près, il y a peu de différences entre les mesures offertes aux étudiants selon la limitation qu'ils présentent (TDA/H, TA, TM). En ce qui concerne les mesures proposées selon les collèges, il est possible d'observer une grande variabilité quant aux proportions des étudiants auxquels les mesures sont offertes. De manière générale, les collèges semblent offrir un ensemble de mesures adaptées jugées aidantes pour tous les étudiants des populations émergentes, peu importe le diagnostic, et qui correspond aux services que les collèges ont la capacité d'offrir.

Quant aux pratiques institutionnelles, il est à noter que peu de collèges utilisent le système PILEQ/PILOQ. Aussi, il y a une grande diversité des fonctions des responsables des services adaptés dans les collèges privés. Ils sont directeurs des études, aides pédagogiques individuels, travailleurs sociaux, registraires, etc. Ceux-ci sont généralement responsables d'autres dossiers et n'ont conséquemment qu'une partie de

leur temps de travail consacré aux services adaptés. Les deux tiers (68,2 %) des répondants responsables des services adaptés déclarent que leur collègue ne possède pas de politique institutionnelle concernant les populations émergentes, alors que 50,0 % d'entre eux indiquent que leur plan institutionnel de réussite ne fait pas référence aux populations émergentes. Au total, 45,5 % des collègues n'ont pas de politique institutionnelle sur les populations émergentes ni un plan institutionnel de réussite qui y fait référence.

Aussi, aucun collègue privé ne possède un service de référence ou de diagnostic pour l'année 2013-2014, mais les trois quarts des répondants déclarent effectuer un dépistage préventif des étudiants pouvant présenter un TDA/H, un TA ou un TM.

Des attentes élevées? Les responsables des services adaptés expriment plusieurs attentes envers le MESRS et l'ACPQ afin d'obtenir un financement adéquat qui permette de répondre aux besoins des populations émergentes. En effet, l'augmentation phénoménale du nombre d'étudiants des populations émergentes qui souhaitent obtenir de l'aide dans les collèges privés exige des moyens proportionnels pour que ces derniers soient aidés adéquatement. Pour l'instant, cependant, ces étudiants des populations émergentes ne sont pas subventionnés de la même façon que les populations dites traditionnelles.

La principale demande qui ressort, lorsque l'on interroge les responsables des services adaptés sur les populations émergentes, est sans conteste le besoin d'être soutenu financièrement, au moins à la mesure des collèges publics, pour que tous les étudiants des populations émergentes aient accès aux mêmes services, peu importe l'établissement qu'ils choisissent. Cette préoccupation quant à la disponibilité des moyens financiers ainsi que le souci d'offrir les meilleurs services aux étudiants des populations émergentes sont fréquemment mentionnés dans les propos et les commentaires recueillis. Aussi, les répondants disent souhaiter avoir accès à plus d'activités de formation et d'information sur les populations émergentes et sur les mesures adaptées qui sont les plus utiles et efficaces. Enfin, ils expriment le désir d'avoir plus d'occasions d'échanger sur leurs expériences et de partager leurs pratiques avec leurs homologues des services adaptés.

Notre enquête confirme l'augmentation anticipée par Dufour et l'ACPQ en 2010 des étudiants des populations émergentes dans les collèges privés du Québec et l'accroissement exponentiel des demandes de services adaptés qui en découle. Elle atteste également des efforts et de l'intérêt que déploie l'ensemble des intervenants des collèges privés pour offrir à ces étudiants des services de qualité ainsi que des difficultés rencontrées quotidiennement en raison d'un manque de ressources financières lié au financement particulier des collèges privés au Québec.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Bonnelli, Hélène, Fernand-Raymond, Amélie-Elsa et Stéphanie Campeau, 2010, *Portrait des étudiantes et étudiants en situation de handicap et des besoins émergents à l'enseignement postsecondaire : une synthèse des recherches et de la consultation*. Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Boucher, Julien, 2011, *Pour une éthique de l'égalité des chances : recherche sur les étudiants avec besoins particuliers*. Montréal, Fédération étudiante collégiale du Québec.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012, *L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*. Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Devault, Annie, 2011, « La santé des hommes au Québec » : 197-209, in D. Welzer-Lang et C. Zaouche-Gaudron, C. (dir.), *Masculinités : état des lieux*. Toulouse, Eres.
- Dufour, Nicole, 2008, *Portrait de la situation des clientèles ayant des besoins particuliers et celles dites « en émergence » dans les collèges privés subventionnés, rapport présenté à l'Association des collèges privés du Québec (AC PQ)*. Québec, Collège Mérici.
- Jorgensen, Shirley, Fichten Catherine S. et Alice Havel, 2012, « Les élèves satisfaits de leur expérience collégiale sont-ils plus enclins à persévérer dans leurs études? », *Pédagogie collégiale*, 25-4 : 38-44.
- Lacourse, Marie-Thérèse, 2011, *Sociologie de la santé*. Montréal, Chenelière Éducation.
- Macé, Anne-Laure et Marie-Pier Rivard, 2013, *Pratiques des services d'aide à l'apprentissage auprès des nouvelles populations en situation de handicap dans les établissements postsecondaires*. Montréal, Comité interordres, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- St-Onge, Myreille, Tremblay, Julie et Dominic Garneau, 2010, *L'offre de services pour les étudiantes et étudiants des cégeps ayant un problème de santé mentale ou un trouble mental*. Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Tremblay, Gilles, 2004, *Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*. Québec, MSSS.
- Vallerand, Robert J. et Hess, Ursula, 2000, *Méthodes de recherche en psychologie*. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur.

Wolforth, Joan et Elizabeth Roberts, 2010, *La situation des étudiantes et étudiants présentant un trouble d'apprentissage ou un trouble de déficit de l'attention et fréquentant un cégep au Québec : ce groupe a-t-il un besoin légitime de financement et de services?* Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ANNEXE 1 : liste des collèges sollicités

Campus Notre-Dame-de-Foy

Centennial College

Collège André-Grasset

Collège Bart

Collège Ellis (les différents campus sont considérés comme un seul collège)

Collège International des Marcellines

Collège international Marie-de-France

Collège Jean-de-Brébeuf

Collège Laflèche

Collège LaSalle

Collège Mérici

Collège O'Sullivan de Montréal

Collège O'Sullivan de Québec

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Collège Stanislas

Collégial international Sainte-Anne

Conservatoire Lassalle

École de musique Vincent-d'Indy

École de sténographie judiciaire du Québec

École nationale de cirque

Institut Teccart (2003)

Marianopolis College

Séminaire de Sherbrooke

TAV College

ANNEXE 2 : questionnaire

Préambule

Questionnaire sur les « populations émergentes » dans les collèges privés

Conformément aux chartes des droits de la personne du Québec et du Canada, les établissements d'enseignement offrent des mesures d'accommodement aux étudiants en situation de handicap. Depuis quelques années, des étudiants présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), un trouble d'apprentissage (TA) ou un trouble de santé mentale (TM) font de plus en plus reconnaître leurs besoins particuliers auprès des services d'intégration des collèges. Ces étudiants sont fréquemment désignés sous l'appellation de « populations émergentes ».

L'exécutif des directeurs des études de l'Association des collèges privés du Québec a demandé la réalisation d'une enquête afin, d'une part, de quantifier l'ampleur du phénomène dans les collèges membres de l'ACPQ et, d'autre part, de répertorier les services qui sont offerts aux étudiants.

La première partie de l'enquête prend la forme d'un questionnaire à compléter **par l'intervenant qui fait le suivi des services offerts** aux étudiants en situation de handicap et des populations émergentes.

Comme cette étude est réalisée à la demande de l'exécutif des directeurs des études de l'Association des collèges privés du Québec, nous ne saurions trop insister sur le fait que votre collaboration et la participation de votre établissement contribueront à une meilleure compréhension de l'état de situation des populations émergentes dans le réseau de l'ACPQ.

Toutes questions concernant le projet pourront être adressées à la responsable de l'étude :

Marie-Christine Pacaud
Campus Notre-Dame-de-Foy
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 1B3
1 800 463-8041, poste 1270

Toutes plaintes ou critiques peuvent être adressées à la Direction générale de l'Association des collèges privés du Québec :

Pierre l'Heureux
Directeur général
Association des collèges privés du Québec
1940, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal
(Québec) H2B 1S2
514-381-8891, poste 325

Identification

1) Votre nom:

2) Nom de l'établissement:

3) Votre (vos) fonction(s):

4) Approximativement, quel pourcentage de votre tâche de travail est consacré aux étudiants présentant un de ces troubles (TDA/H, TA et TM)?

Questions générales sur votre établissement

5) Est-ce que votre établissement possède une politique institutionnelle concernant les « populations » émergentes?

Oui

Non

Commentaires:

6) Est-ce que le plan institutionnel de réussite de votre établissement fait référence à l'intervention auprès des « populations émergentes »?

Oui

Non

Commentaires:

Questions générales sur votre établissement

7) Outre l'intervenant qui fait le suivi des services offerts aux « populations émergentes », quelles sont les personnes impliquées dans les services offerts aux étudiants ayant un TDA/H, un TA ou un TM dans votre établissement (API, conseiller en orientation, infirmier, TES, travailleur social, psychoéducateur, psychologue, directeur du service aux étudiants, etc.)?

8) Votre établissement a-t-il conclu des ententes de services avec des professionnels provenant d'autres organismes tels que CLSC, CSSS, Hôpitaux, etc.?

Oui

Non

Si oui, quels sont ces professionnels et qu'offrent-ils comme services ?

Questions générales sur votre établissement

9) Quel soutien offre votre établissement aux enseignants qui ont dans leurs classes des étudiants qui ont reçu des diagnostics de TDA/H, TA ou TM?

- Lettre d'information sur le diagnostic distribuée aux enseignants concernés.
- Lettre d'information expliquant les mesures particulières suggérées pour ces étudiants.
- Soutien d'un intervenant qualifié pour les enseignants (CO, TS, orthopédagogue, psychologue, etc.).
- Formations concernant des stratégies pédagogiques, de l'information, etc. ciblant ces étudiants.
- Autres (veuillez préciser):

10) Avez-vous l'impression que les services offerts par votre établissement répondent adéquatement aux besoins de ces étudiants?

- Oui
- Non

Commentaires:

11) D'après vous, quelles seraient les principales actions qui permettraient à votre établissement de répondre encore mieux aux besoins de ces étudiants?

Questions générales sur votre établissement

12) En tant qu'intervenant d'un établissement collégial privé, quelles seraient vos attentes face au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dans ce dossier?

13) En tant qu'intervenant d'un établissement collégial privé, quelles seraient vos attentes face à l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) dans ce dossier?

Services offerts aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM

14) Est-ce que vous, les enseignants ou d'autres membres du personnel de votre établissement cherchez à repérer à titre préventif les étudiants qui pourraient présenter un TDA/H, un TA ou un TM sans diagnostic connu?

Oui

Non

Commentaires:

15) Toujours en ce qui concerne les étudiants qui pourraient présenter un TDA/H, un TA ou un TM sans diagnostic connu...

...référez-vous les étudiants à des spécialistes qui peuvent évaluer la difficulté, établir le diagnostic et recommander des mesures adaptées?

Oui

Non

Si oui, décrivez-le.

...offrez-vous un service d'évaluation et de diagnostic dans votre établissement?

Oui

Non

Si oui, décrivez-le.

Services offerts aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM

16) Pour les étudiants ayant reçu un diagnostic TDA/H, TA ou TM, en plus de la rencontre pour mettre en place le Plan d'intervention, offrez-vous un service de suivi individuel?

- Oui
 Non

Si oui, décrivez-le.

17) Pour chacun des étudiants ayant un diagnostic TDA/H, TA ou TM, votre établissement procède-t-il à l'élaboration d'un plan d'intervention?

- Non, il n'y a pas de plan d'intervention pour ces étudiants.
 Pas toujours. Des plans d'intervention sont faits au besoin pour ces étudiants.
 Oui, des plans d'intervention sont faits pour tous ces étudiants.

Services offerts aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM

18) Si vous faites des plans d'intervention...

Quelle
personne en
est
responsable
(titre/fonction)?

Quelles sont
les autres
personnes
impliquées
(titre/fonction)?

À quelle
fréquence
faites-vous la
révision de ces
plans de
services?

Services offerts aux étudiants présentant des TDA/H, TA ou TM

19) Y a-t-il d'autres services offerts spécifiquement à ces étudiants dans votre établissement?

Oui

Non

Si oui, décrivez-les.

ANNEXE 3 : exemple de fiche du système PILEQ/PILOQ

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Fiche d'accommodements
soumise à la Direction des affaires éducatives collégiales

6. Nom de l'étudiant : ██████████ 6.1 Sexe : F M
 7. Code permanent : ██████████
 8. Nature de la limitation : Auditive Visuelle Organique Neurologique Motrice T.A. Santé mentale
(Préciser le diagnostic) : Trouble anxieux;
 9. Régime d'enseignement : Enseignement ordinaire Formation continue
 10. Programme 300A0 - Sciences humaines (police, sécurité et sciences juridiques)
 11. Nombre de cours (automne) : 9
 12. Groupes homogènes : (nbre d'heures/sess.) : Anglais : 0 Français : 0 Philosophie : 0

---- ACCOMMODEMENTS

13. Interprétation visuelle LSQ Oral Pidgin Français signé
 13.1 Nb heures/sem. interprétation : 0.00 13.4 Nb heures/sem. de tâches complémentaires : 0.00
 13.2 Nb de semaines interprétation : 0.00 13.5 Nb de semaines de tâches complémentaires : 0.00
 13.3 Nb total heures interprétation : 0.00 13.6 Nb total d'hres de tâches complémentaires : 0.00
 13.7 Nb heures - mesures particulières : 0.00

14.1 Prise de notes manuscrite 15. Médias substitués (CAMS) 16. Médias substitués (SAIDE)
 14.2 Prise de notes électronique 15.1 MP3 16.1 Braille littéraire
 15.2 PDF 16.2 Braille scientifique
 15.3 Word / e-text 16.3 MP3
 16.4 PDF (lecture à l'écran)
 16.5 Agrandissement (papier/ordi.)
 16.6 Word / e-text
 16.7 Adaptation tactile

Accompagnement

17. Accompagnement physique 18. Accompagnement éducatif

19. Aide technologique (logiciels et matériels spécialisés en classe et en examens)

Utilisation de l'ordinateur Clavier adapté Télévisionneuse Loupe
 Calculatrice parlante Crayon numériseur (C-Pen) Dictionnaire électronique Agenda électronique
 Enregistreuse numérique Lecteur d'écran Logiciel d'agrandissement Synthèse vocale
 Organisateur de texte Prédicteur de mot Dictée vocale Correcteur
 Autre :

20. Autres services, précisez Lettres aux professeurs Horaire adapté Plan d'évacuation d'urgence
 Protocole en cas de crise Éducation phys. adaptée Tutorat par les pairs
 Heures d'études prescrites Casier adapté Temps suppl. aux examens
 Local d'examen Surveillance d'examen Local adapté
 Support à la correction Ateliers ÉUF Autre :

21. Documents à déposer au CCSI (pour 13,17,18.3)

- Horaire de l'élève confirmé et imprimé après la date d'annulation de cours. PDF
 (Preuve d'inscription pour la session d'été ou horaire, si disponible) Télécopieur
 Poste
 - Certificat médical (non-obligatoire pour le CCSI, à moins d'une demande particulière) PDF
 Télécopieur
 Poste
 Déjà transmis

Note :

22. J'autorise les Services adaptés de mon collège à transmettre tout renseignement pertinent nécessaire au suivi de mon dossier (information médicale ou autres), au centre collégial de soutien à l'intégration désigné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour superviser les services aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps qu'il dessert.

Signature de l'étudiant : _____ Date : _____

23. Signature du répondant : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être complété et retourné au CCSI aussitôt qu'il y a confirmation de la clientèle.

ANNEXE 4 : fiche compilation

ATTENTION : Vous devez remplir une fiche pour chaque étudiant(e).

NOTES : Les choix de réponses sont ceux qui apparaissent sur les fiches du PILEQ et du PILOQ.
Certaines catégories ne s'appliquent peut-être pas à tous les étudiant(e)s. Le cas échéant, ignorez-les.

IDENTIFICATION

Sexe : F M

Régime d'enseignement : Enseignement ordinaire Formation continue

Secteur : Technique Préuniversitaire Autre

Nombre de cours : 1 2 3 4 5 6 et plus

8. Nature de la limitation

T.A. Santé mentale Auditive Visuelle Organique Neurologique Motrice

Précisez : _____ Précisez : _____ Précisez : _____ Précisez : _____ Précisez : _____ Précisez : _____

- Dyscalculie
- Dyslexie
- Dysorthographe
- TDA/H

ACCOMMODEMENT

13. Interprétation visuelle LSQ Oral Pidgin Français signé

14.1 Prise de notes manuscrite

15. Médias substituts (CAMS)

16. Médias substituts (SAIDE)

14.2 Prise de notes électronique

15.1 MP3

16.1 Braille littéraire

15.2 PDF

16.2 Braille scientifique

15.3 Word/e-text

16.3 MP3

16.4 PDF (lecture à l'écran)

16.5 Agrandissement (papier/ordi)

16.6 Word / e-text

16.7 Adaptation tactile

ACCOMPAGNEMENT

17. Accompagnement physique

18. Accompagnement éducatif

19 Aide technologique (logiciels et matériels spécialisés en classe et en examens)

Utilisation de l'ordinateur

Clavier adapté

Télévisionneuse

Loupe

Calculatrice parlante

Crayon numérisateur (C-Pen)

Dictionnaire électronique

Agenda électronique

Enregistreuse numérique

Lecteur d'écran

Logiciel d'agrandissement

Synthèse vocale

Organisateur de texte

Prédicteur de mot

Dictée vocale

Correcteur

Autres : _____

20. Autres services :

Lettres aux professeurs

Horaire adapté

Plan d'évacuation d'urgence

Protocole en cas de crise

Éducation physique adaptée

Tutorat par les pairs

Heures d'études prescrites

Casier adapté

Temps supplémentaire aux examens

Local d'examen

Surveillance d'examen

Local adapté

Support à la correction

Ateliers ÉUF

Autres : _____

ANNEXE 5 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 10

Question : Avez-vous l'impression que les services offerts par votre établissement répondent adéquatement aux besoins de ces étudiants?

- Manque de ressources humaines. Manque de ressources financières pour un parc informatique adéquat. Local adapté surutilisé.
- Nous faisons le maximum qu'on peut avec les ressources financières, humaines et matérielles que l'on possède.
- Un soutien quant aux stratégies d'apprentissage serait nécessaire dans mon collège. Une ressource pour le soutien à l'apprentissage des différents outils, logiciels, serait aussi nécessaire.
- Nous travaillons fort à ce qu'ils soient bien encadrés, mais nous ne pouvons répondre à toutes leurs demandes (ex. : psychologue).
- Manque de ressources suffisantes en termes de locaux équipés pour offrir les accommodements adéquats. Manque de ressources humaines pendant certaines périodes (été).
- Un suivi individuel est effectué avec chacun d'entre eux.
- Pour l'instant oui, mais si le nombre d'étudiants devait augmenter, il serait alors nécessaire de suivre des formations, dans un souci d'efficacité.

ANNEXE 6 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 11

Question : D'après vous, quelles seraient les principales actions qui permettraient à votre établissement de répondre encore mieux aux besoins de ces étudiants?

- Plus de ressources humaines, responsabilisation de l'étudiant.
- Vu le petit nombre d'étudiants touchés par cette situation, nos actions sont adéquates pour l'instant.
- Un plus grand local, une agente de bureau à temps plein et une TES à temps plein.
- Projet présentement évalué.
- Nous aimerions davantage diriger les étudiants vers un professionnel en orthopédagogie et en psychologie pour aider les étudiants directement au collège.
- Évaluations plus rapides (dyslexie, TDAH, santé mentale) par le biais d'une plus grande concertation avec les organismes extérieurs. Offrir de la formation sur les outils technologiques aux étudiants. Augmenter l'inclusion dans les cours réguliers (ex. : favoriser l'utilisation du portable, permettre à tous d'avoir accès à Antidote, etc.). Que les enseignants viennent partager encore plus leurs difficultés (cependant, aurais-je le temps de les rencontrer? Cercle vicieux... Mais, je pourrais apporter les problématiques durant mes réunions mensuelles avec mon comité des Services adaptés).
- Avoir l'aide d'une personne compétente dans le domaine, exemple : TES.
- Une entente avec des professionnels provenant des organismes tel le CLSC...
- Ajouter une ressource de soutien technique aux étudiants et aux enseignants. Outiller les enseignants pour rendre leur enseignement plus accessible à ces clientèles et par le fait même à tous les étudiants.
- Plus de ressources humaines.
- Avoir recours à un psychologue.
- Pour le moment, nous avons une bonne collaboration avec le CCSI de l'Est-du-Québec, donc ça va bien.
- Plus de places (locaux) et équipements adaptés aux besoins des élèves. Meilleure identification des élèves dès leur admission.

- Les seuls services professionnels offerts dans notre école sont ceux de la CO à temps plein pour une clientèle de 1000 étudiants. Un psychologue est présent une demi-journée par semaine du mois d'octobre à mai.
- Peut-être une personne ressource de plus pour la surveillance d'examens en local isolé? Cependant, nous tentons de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des étudiants et des profs. Pour l'instant, ça fonctionne assez bien.
- D'offrir de la formation au personnel enseignant et de faire un suivi soutenu auprès de la population émergente
- Avoir le soutien d'intervenants qualifiés, proposer des formations.
- Offrir davantage de services sur les logiciels spécialisés (ex. ateliers de groupe, perfectionnement, etc.). Établir une entente officielle avec des CSSS et CLSC. Continuer à bâtir les liens avec d'autres cégeps (ex. CCSI de l'Ouest).

ANNEXE 7 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 12

Question : En tant qu'intervenant d'un établissement collégial privé, quelles seraient vos attentes face au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dans ce dossier?

- Bonification du PABP, financement adéquat.
- Le même financement qu'au réseau public.
- Souhaite des critères plus clairs et une meilleure compréhension du processus, ainsi que les fonds nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de ces étudiants.
- Que les collèges privés ne déclarent pas que les TA, TDA et SM dans les HAN et que les autres diagnostics soient aussi reconnus, car nous devons répondre à leurs besoins également. Que le PABP soit accordé (prise de notes, accompagnateur) par l'aide financière pour que l'élève puisse recevoir de l'argent pour ces services et qu'on puisse le déclarer HAN quand même, puisque le faible montant que l'on reçoit ne sert même pas à couvrir tous les accommodements que l'on donne aux élèves (volet 1, 2 et 3).
- Nous n'avons présentement aucune attente - ne sachant pas encore quelle serait l'ampleur des besoins identifiés dans notre milieu. Si le collège identifie un besoin important, c'est sûr qu'il s'attendra à recevoir un soutien financier adéquat et récurrent.
- Nous avons besoin d'une enveloppe budgétaire représentant les besoins réels des étudiants.
- Sensibiliser les médecins sur les impacts sociaux et personnels provoqués par la signature d'une simple petite prescription (c.-à-d. en resserrant les critères d'évaluation). Trop de médecins font des évaluations rapides en 10 minutes, sur la base de quelques affirmations de l'étudiant, sans considérer tous les autres facteurs qui pourraient aider l'étudiant à être plus concentré (sommeil, alimentation, gestion du stress, stratégies d'études, etc.). L'écart est de plus en plus grand entre la facilité d'obtenir un diagnostic pour certains et les difficultés rencontrées par plusieurs autres étudiants en besoin. Cette vague fait en sorte de créer des préjugés sociaux encore plus grands (ce qui pénalise grandement ceux qui en ont vraiment besoin). 2. Diminuer les délais d'attente pour obtenir une évaluation. Peut-on penser à un Guichet de références? 3. Étant donné les coûts élevés, la tendance à consulter le médecin est presque automatique maintenant (de là, la surcharge dans le réseau de la santé... et la rapidité du diagnostic par le fait même). Ne pourrait-on pas inclure les frais d'une évaluation professionnelle dans la demande de prêts et bourses? 4. Faciliter le système

de référence « ultra rapide » pour du dépistage en santé mentale, avec les organismes de santé.

- Recevoir un financement adéquat. Le MESRST développe une concertation avec le ministère de la Santé afin de bien baliser les diagnostics et les professionnels pouvant les émettre (présentement un médecin de famille dans une clinique sans rendez-vous peut émettre un diagnostic et des mesures d'aide). Sans juger la compétence du professionnel, nous nous questionnons sur la facilité de recevoir un diagnostic.
- Plus d'argent, ce qui nous permettrait d'avoir des intervenants et des locaux adaptés.
- Avoir un financement qui permettrait d'atteindre ce qui se fait dans le secteur public, soit l'ajout d'intervenants auprès des étudiants et enseignants.
- Que le MESRST puisse financer les nombreuses interventions que nous devons faire pour la clientèle émergente et les infrastructures que nous devons mettre en place.
- Un étudiant le droit de choisir son établissement d'enseignement. Un étudiant qui a besoin de services adaptés est le même étudiant au public ou au privé. Donc, il ne faudrait pas qu'il y ait de différence entre un établissement public et privé aux yeux du Ministère. Que toute la « population » des services adaptés soit considérée, c'est-à-dire qu'au privé, on déclare seulement la population émergente, mais au public, on déclare tout le monde. Ça fait une différence dans les services. Pas qu'on ne donne pas les mêmes services, mais qu'il faut parfois trouver une façon différente pour donner le service. Par exemple, pour un handicap visuel, auditif ou physique, un étudiant au public va avoir des services qu'au privé, il faut soit demander à un organisme, au service DFM des prêts et bourses ou au collège lui-même pour avoir les sous pour donner le service.
- Plus de subventions par élève. Élargir la subvention pour comprendre aussi des élèves n'ayant pas de diagnostic reconnu par le MESRST, mais qui ont besoin d'accommodements (des élèves qui souffrent de traumatismes ou déficiences physiques, mais qui ne peuvent pas être déclarés DF).
- Rendre obligatoire dans nos écoles. S'assurer de l'application RÉELLE des mesures mises en place dans le PAI, c'est-à-dire, par exemple, que si prescrivons dans le PAI un tiers temps, qu'il soit tenu en compte obligatoirement.
- D'offrir du financement pour les TED qui font aussi partie de notre clientèle au collégial.
- Que la collaboration avec les centres d'aide (SAIDE) puisse se poursuivre selon les paramètres actuels.
- D'offrir un meilleur soutien financier aux écoles avec des populations émergentes.

- Nous soutenir, c'est-à-dire obtenir plus d'aide, autant au niveau du financement que de l'expertise dans le domaine des troubles d'apprentissage et clientèles particulières. Promouvoir et augmenter le partenariat entre établissements collégiaux et avec les organismes, tels que les CSSS.

ANNEXE 8 : transcriptions des commentaires des répondants à la question 13

Question : En tant qu'intervenant d'un établissement collégial privé, quelles seraient vos attentes face à l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) dans ce dossier?

- Formations, soutien, réseautage.
- Partage d'information entre collèges.
- Nous aimerions échanger et collaborer sur nos pratiques.
- Pouvoir avoir une tribune où se rencontrer afin d'échanger des façons de faire, etc., donner les informations pertinentes qui viennent du Ministère pour le privé. On assiste aux rencontres du CCSI, mais ils parlent surtout du public.
- Que l'association continue d'épauler nos projets.
- Faire valoir que les besoins de nos étudiants sont tout aussi légitimes que ceux des étudiants du réseau public.
- Répertoire des avantages et des inconvénients de chaque mesure adaptée avec des conseils pour l'implantation ou l'amélioration dans chacun de nos collèges. 2. Recommandations pour l'aménagement de locaux adéquats. 3. Formations (clé en main) aux professionnels qui aideront les étudiants dans une utilisation efficace de leurs outils technologiques et des « fonctions d'aide » les plus recommandées (organisation efficace de l'agenda, études efficaces dans l'analyse de texte, organisation des idées, etc.).
- Des démarches concrètes au MESRST dans le but de recevoir un financement adéquat. Voir la possibilité de développer des projets innovateurs dans le but d'assurer des ressources professionnelles aux plus petits collèges (exemple : équipe volante d'intervenants).
- Continuez à bien nous représenter auprès du Ministère et à nous informer des nouveaux développements sur le sujet.
- Mettre le dossier de financement de ces clientèles en priorité. Le nombre d'étudiants ne cesse de croître.
- Qu'elle exerce des pressions afin de pousser le MESRST à accorder le financement adéquat.
- Être appuyée face au Ministère concernant les différences du public et du privé.

- Exercer des pressions sur le MESRST pour une reconnaissance plus large de la clientèle émergente desservie par les services adaptés. Organiser davantage de formations.
- Offrir des formations aux professionnels en place sur les différents types de clientèles émergentes.
- Je ne sais pas vraiment... nous nous organisons assez bien.
- *Statu quo.*
- Que l'ACPQ s'assure que le Ministère comprenne bien les besoins des établissements offrant des mesures adaptatives.
- Intervenir au niveau du Ministère pour chercher du soutien financier. Continuer à offrir les services du CCSI de l'ouest (Cégep du Vieux-Montréal). Faciliter le partenariat avec les organismes, tels que les CSSS.

ANNEXE 9 : définitions des mesures selon Services adaptés du Cégep de Sainte-Foy

Les principales mesures d'accommodement

Les accommodements sont des mesures palliatives, adaptatives et nécessaires pour permettre une intégration en douceur et pour soutenir les apprentissages lorsqu'un étudiant présente un trouble sensoriel, neurologique, moteur, organique, de santé mentale ou encore d'apprentissage. Ces accommodements sont basés sur le diagnostic médical de l'étudiant ou sur une évaluation réalisée par un professionnel afin qu'il ait les mêmes chances de réussite qu'un autre étudiant qui ne présente aucune limitation fonctionnelle. Les mesures d'accommodement offertes sont les mêmes que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie permet lors de l'Épreuve uniforme de français aux étudiants ayant un diagnostic.

Lettre envoyée aux professeurs

À chaque début de session, une lettre est envoyée aux professeurs afin de les informer de la présence dans leur cours d'un étudiant ayant des besoins particuliers. On leur présente les mesures d'accommodement auxquelles l'étudiant a droit ainsi que les impacts de sa limitation sur ses apprentissages. Cette lettre est élaborée de concert avec l'étudiant, l'éducateur et le répondant local.

Local d'examen

Ce local adapté permet d'offrir un lieu sécurisant, favorisant une meilleure concentration et offrant le support et le matériel adapté dont les étudiants des Services adaptés peuvent avoir besoin.

Temps supplémentaire

Le temps supplémentaire aide à diminuer l'anxiété et permet de pallier certaines difficultés, par exemple la difficulté à écrire et à se concentrer.

Utilisation d'ordinateur portable

L'utilisation du portable permet de pallier certaines difficultés de l'ordre des déficiences physiques, visuelles, neurologiques ou d'apprentissage. Cet outil permet aussi l'utilisation de logiciels spécialisés.

Utilisation de logiciels de correction

Certains logiciels permettent de pallier certaines limitations comme les troubles d'apprentissage, neurologiques, moteurs ou sensoriels en identifiant les erreurs que l'étudiant ne pourrait voir en raison de son diagnostic.

Agenda électronique

Cet outil améliore la planification et l'organisation des étudiants qui éprouvent des difficultés à ce niveau.

Accompagnateur

L'accompagnateur permet de remplacer les membres inférieurs ou supérieurs de l'étudiant, de diminuer la fatigue, de soutenir l'étudiant ayant une déficience physique lors de certains déplacements ou d'autres tâches.

Horaire adapté

Lorsque possible, nous tentons d'ajuster l'horaire à la réalité de l'étudiant en considérant la capacité d'attention, la médication, la fatigue ou les autres obstacles liés au diagnostic.

Horaire allégé

L'horaire allégé est une mesure d'accommodement utilisée pour réduire la charge de cours des étudiants ayant un diagnostic. Cette mesure permet d'offrir à l'étudiant le temps pour mettre en place les mesures d'accommodement, pour apprendre des stratégies, etc.

Cours d'éducation physique adapté

Avec un rapport des capacités et des limitations de l'étudiant émis par un médecin, un physiothérapeute ou un ergothérapeute, il est possible d'offrir un cours adapté aux capacités physiques de l'étudiant.

Prise de notes

La prise de notes manuscrite ou électronique consiste à jumeler l'étudiant avec de bons preneurs de notes pour la session. Cette mesure d'accommodement permet à l'étudiant de rester concentré sur ce que dit le professeur, d'éviter de perdre de l'information et de pallier des difficultés d'organisation, etc.

Encadrement scolaire et éducatif

Tous les étudiants bénéficiant de services adaptés peuvent être accompagnés par un éducateur spécialisé. Celui-ci offre un suivi individuel à l'étudiant permettant le développement de stratégies et de méthodes d'apprentissage, de prévenir certaines situations difficiles, de favoriser sa réussite, de travailler sur l'acceptation de sa limitation, de discuter de ses projets de vie, etc.

Casier adapté

Des casiers adaptés sont à proximité de l'entrée accessible pour les personnes en fauteuil roulant ou des toilettes adaptées (selon les collèges). Ceux-ci peuvent être également utilisés par des étudiants ayant d'autres types de diagnostics comme, entre autres, certains troubles de santé mentale. Il y a aussi possibilité d'adapter les casiers aux besoins de l'étudiant.

Service d'interprétariat

Pour les étudiants sourds ou malentendants, les interprètes gestuels ou oralistes répondent aux besoins dans tous les modes de communication et dans la langue désirés.

Notes de cours remises à l'avance

Selon la difficulté de l'étudiant et les possibilités de l'enseignant, la lecture des notes de cours à l'avance permet une meilleure préparation au cours, une meilleure compréhension, une diminution de la fatigue, pallie des difficultés en lecture, etc.

Enregistrement des cours avec autorisation

Permet de pallier des difficultés au plan de l'encodage de l'information, diminue la crainte reliée à des manques lors de la prise de notes, augmente la concentration sur les propos de l'enseignant, etc.

Heures d'études prescrites

Selon les besoins de l'étudiant, il est possible d'inscrire à son horaire des moments où celui-ci passera du temps aux Services adaptés. Ce temps permet de diminuer le risque de procrastination, de travailler sur sa confiance en soi, de développer des stratégies d'apprentissage et d'obtenir le soutien approprié à ses besoins.

Parrainage/tutorat

Il est possible pour l'étudiant avec des besoins particuliers d'obtenir l'aide et le soutien d'un autre étudiant de sa classe qui a de la facilité dans le cours. Cela permet de revoir, de consolider les apprentissages et de partager des stratégies d'étude ou de méthodes de travail.

Dictionnaire électronique

En fonction de la limitation de l'étudiant, il est possible d'avoir accès à un dictionnaire électronique diminuant ainsi la perte de temps et augmentant même l'utilisation du dictionnaire.

Crayon numériseur

Cet outil facilite l'organisation et la prise de notes lors de l'étude. Il sert également à pouvoir entendre ce qui est écrit et évite la retranscription avec des fautes.

Système de modulation de fréquence

Ce système amplifie la voix de l'enseignant pour les étudiants malentendants.

Productions sonores de document sur fichiers MP3, fichiers électroniques

Ces méthodes permettent une meilleure compréhension des écrits, réduisent la fatigue reliée à la lecture, augmentent la capacité à se concentrer, rentabilisent le temps et favorisent le transfert des connaissances.

Soutien en français pour les personnes sourdes

Ce soutien donné par un spécialiste aide à l'apprentissage de nouveaux mots, à l'apprentissage d'une syntaxe correcte selon les entendants et à rendre compréhensibles les productions de français.

Braille et agrandissement

Le braille ou les agrandissements des notes permettent la lecture pour les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

Accessibilité au matériel adapté

Ce matériel adapté peut prendre diverses formes, par exemple une table inclinée, un protège-touches, un ajustement de la hauteur des tables de travail, un téléphone avec amplificateur, un lecteur DVD avec décodeur, etc.

Éducateur en classe

Dans des situations où le diagnostic de l'étudiant nécessite un accompagnement plus soutenu en classe, il est possible pour certains étudiants d'être accompagnés par un éducateur spécialisé qui travaillera auprès d'eux des objectifs comme : faciliter le travail d'équipe, l'apprentissage de stratégies, le développement des habiletés sociales, etc.

Protocole d'évacuation d'urgence

Tout dépendant du diagnostic de l'étudiant, de ses difficultés, de ses forces et de ses capacités, il peut parfois être nécessaire de mettre en place un protocole d'évacuation en cas d'urgence. Ce protocole diminue l'anxiété chez l'étudiant et offre un guide clair d'intervention aux intervenants impliqués auprès de l'étudiant.

Protocole en cas de crise

Surtout utilisé pour les personnes ayant une problématique de santé mentale ou ayant un diagnostic comme l'épilepsie, un problème de santé, un trouble neurologique ou autre, le protocole en cas de crise sert de filet de sécurité pour la personne et les intervenants qui l'entourent, offrant des mesures d'intervention claires et détaillées ne laissant rien au hasard.

Cégep de Sainte-Foy
Services adaptés